



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

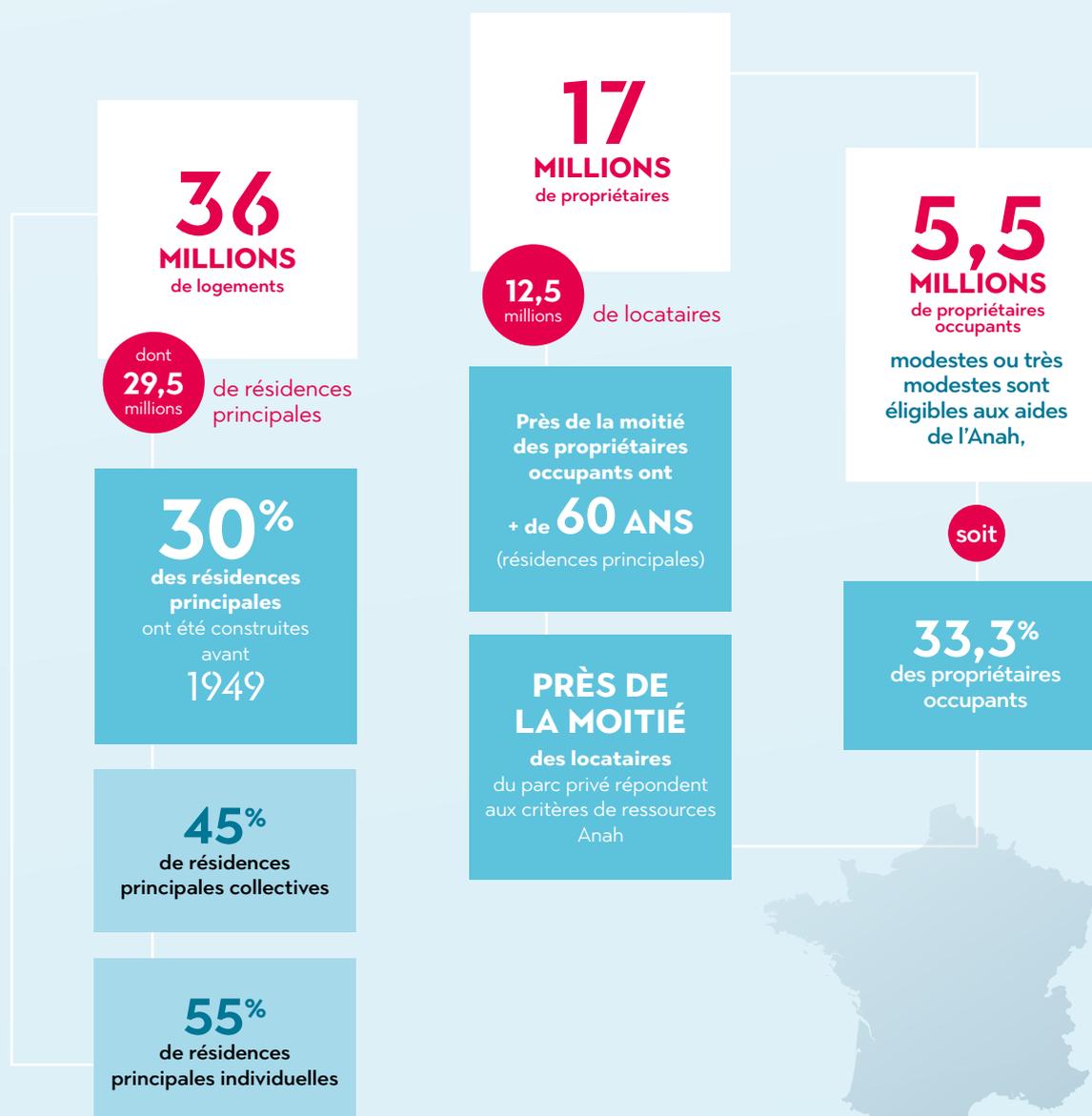


RAPPORT D'ACTIVITÉ

— 2019 —

**Agence nationale
de l'habitat**

L'HABITAT PRIVÉ EN FRANCE



SOMMAIRE

- ◆ Chiffres sur l'**habitat privé** en France P.02
- ◆ **Édito**, Nathalie Appéré, Présidente
du Conseil d'administration de l'Anah P.04
- ◆ Composition du **Conseil d'administration** P.06
- ◆ Revivre 2019 P.08
- ◆ **Chiffres clés 2019** P.10

BILAN D'ACTIVITÉ P.12

1. Transformer P.14

Une année de grande transformation
au service de tous les publics :
une nouvelle relation à l'utilisateur

2. Agir P.24

L'Anah au cœur des grandes
politiques nationales de l'habitat privé :
une année de montée en puissance
des programmes

3. Accompagner les territoires P.42

Pour agir sur l'habitat privé, l'importance
de l'accompagnement des territoires

RAPPORT DE GESTION P.50

- ◆ **Bilan de consommation** des aides de l'Agence P.52
- ◆ **Les bénéficiaires** : répartition des aides P.53
- ◆ **Les priorités d'action** pour l'amélioration
du parc privé P.57
- ◆ **La répartition territoriale** des aides P.63
- ◆ **Bilan de l'activité** en secteurs programmé
et diffus P.66
- ◆ **Budget 2019** : un très haut niveau d'activité P.72

ÉDITO



L'amélioration de l'habitat est une préoccupation majeure des Français, mise en exergue de façon parfois dramatique par la crise sanitaire que nous traversons. L'Anah aide les ménages à retrouver du confort de vie et du pouvoir d'achat en leur proposant un accompagnement et un financement pour leur projet de travaux. L'Agence aide les territoires à rester vivants et attractifs en redynamisant les centres-villes grâce à une offre de logements de qualité. Elle soutient l'activité économique de nos artisans engagés pour réaliser des travaux de qualité, et elle participe à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant la consommation énergétique des bâtiments.

L'année 2019 fut inédite pour l'Anah qui a doublé son activité. Avec plus de 155 000 logements rénovés, l'Agence a encore accentué son dynamisme sur l'ensemble de ses axes d'intervention, au service de l'habitat privé et au bénéfice de nos concitoyens. Je nous en félicite.

2019 représente pour l'Agence une année de grande transformation, avec une nouvelle organisation interne pour gagner en efficacité et une nouvelle stratégie de relation à l'usager pour répondre au mieux aux besoins des ménages.

2019 constitue également une année de transition, avec la montée en puissance de la rénovation énergétique d'une part et l'appropriation par les collectivités locales des programmes nationaux

Initiative Copropriétés, Action Cœur de Ville et Logement d'abord d'autre part et qui, ensemble, portent leurs fruits. Les territoires ont d'ailleurs continué d'être au cœur de nos préoccupations cette année, pour améliorer leur accompagnement et les outils à leur disposition afin de leur permettre de construire une réponse sur-mesure aux enjeux locaux de l'habitat et ainsi de lutter contre les fractures sociales et territoriales.

2019 marque enfin une année d'innovation, pour sans cesse améliorer le service aux particuliers et réduire les délais de traitement des dossiers, qui sont désormais totalement dématérialisés sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer. La plateforme Facil Habitat, lancée cette année, permet désormais d'éclairer, d'accompagner et d'orienter les propriétaires à toutes les étapes de leur projet avec une approche ludique et accessible.

Au croisement de ces chantiers se trouve le formidable challenge de la transformation du crédit d'impôt de transition énergétique en une prime versée dès la fin des travaux. Ce projet, indispensable pour réduire les besoins de trésorerie des ménages modestes et leur permettre ainsi d'accéder aux travaux de rénovation énergétique, a mobilisé l'ensemble des équipes de l'Agence. Un travail remarquable a permis que tout soit prêt au 1^{er} janvier 2020, comme nous nous y étions engagés. Aujourd'hui, MaPrimeRénov' cohabite avec Habiter Mieux, en parfaite complémentarité, avec pour objectif commun d'éradiquer la précarité énergétique dans notre pays.

En 2020, nous gardons ce même cap et l'amplifions même. Pour la première fois dans l'histoire de l'Anah, notre budget est supérieur au milliard d'euros. C'est d'abord une marque de confiance de l'État pour participer pleinement aux objectifs du Plan national de rénovation énergétique des bâtiments. C'est surtout la preuve renouvelée du caractère prioritaire des missions de l'Agence.

Enfin, cette année symbolise l'aboutissement des chantiers structurants, menés durant les cinq années de mon mandat de Présidente de l'Anah. Je suis fière du chemin accompli par l'Agence et heureuse d'avoir pu y prendre ma part, avec l'ensemble des administrateurs que je tiens à remercier pour leur investissement. L'amélioration de l'habitat privé est un enjeu essentiel, qui nécessite la mobilisation de tous, État, collectivités territoriales, opérateurs et particuliers, chacun dans son rôle. Le mien change, mais je sais pouvoir continuer à compter sur l'Anah et ses agents, dont j'ai pu mesurer la grande qualité, pour mener cette bataille avec passion et exigence.

Nathalie Appéré
Présidente du Conseil d'administration
de l'Anah



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Nathalie Appéré, Conseillère de Rennes Métropole, le Conseil d'administration* comprend trois vice-présidents.

*Membres titulaires et suppléants à jour au 17 juin 2020.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Représentants du ministre chargé du Logement

- **M. François ADAM**, titulaire, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) Vice-président du CA.
- **M. Arnaud MATHIEU**, suppléant, sous-directeur adjoint du financement de l'économie du logement et de l'aménagement (DHUP).
- **Mme Annick BONNEVILLE**, titulaire, directrice Régionale, DREAL Pays de Loire.
- **M. Laurent BRESSON**, suppléant, sous-directeur des politiques de l'habitat (DHUP).

Représentants du ministre chargé de l'Économie

- **M. Vincent ALHENC-GELAS**, titulaire, chef du bureau du financement du logement et activités d'intérêt général (Direction du Trésor).
- **M. Étienne FLORET**, suppléant, adjoint au chef du bureau du financement du logement et activités d'intérêt général (Direction du Trésor).

Représentants du ministre chargé de la Santé

- **Mme Ghislaine PALIX-CANTONE**, titulaire, cheffe du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante (Direction générale de la santé).
- **M. Didier OLLANDINI**, suppléant, adjoint au chef du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante (Direction générale de la santé).

Représentants du ministre chargé du Budget

- **M. Pascal LEFEVRE**, titulaire, chef du bureau du logement, (Direction du Budget).
- **Rayan NEZZAR**, suppléant, adjoint au chef du bureau du logement (Direction du Budget).

Représentants du ministre chargé de l'Environnement

- **M. Laurent MICHEL**, titulaire, directeur général de l'énergie et du climat.
- **M. Olivier DAVID**, suppléant, chef de service du climat et de l'efficacité énergétique.

Représentants du ministre chargé de l'Intérieur et des Collectivités territoriales

- **M. Eric ZABOURAEFF**, suppléant, adjoint au responsable de la sous-direction de l'administration territoriale.

Représentants de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

- **M. Nicolas GRIVEL**, titulaire, directeur général.
- **Mme Céline GIPOULON**, suppléante, directrice en charge de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs.

COLLÈGE DES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS LOCAUX

Représentants des maires

- **M. Pierre JARLIER**, titulaire, maire de Saint-Flour, vice-président du CA.
- **M. Bertrand KERN**, titulaire, maire de Pantin.
- **M. Roger MENN**, suppléant, maire de Liancourt.
- **Mme Germaine DERUEL**, suppléante, adjointe au Maire de Corbeil-Essonnes.

Représentants des présidents d'EPCI

- **Mme Nathalie APPÉRE**, titulaire, présidente de Rennes Métropole, présidente du CA.
- **M. Gil AVEROUS**, titulaire, président de la Communauté d'agglomération Castelroussine.
- **M. Jean-Paul BRET**, suppléant, président de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais.
- **M. Sébastien MARTIN**, suppléant, président de la Communauté du Grand Châlon.

Représentants des présidents de Conseils départementaux

- **M. Frédéric BIERRY**, titulaire, président du Conseil départemental du Bas-Rhin, vice-président du CA.
- **Mme Marie-France SALLES**, titulaire, vice présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

- **Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER**, suppléante, vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe.
- **M. Marcel ROGEMONT**, suppléant, vice-président du Conseil départemental d'Ile-et-Vilaine.

Députés

- **Mme Jacqueline MAQUET**, titulaire, députée du Pas-de-Calais (2^e circonscription).
- **M. Ian BOUCARD**, suppléant, député du Territoire de Belfort (1^{re} circonscription).

Sénateurs

- **Mme Valérie LÉTARD**, titulaire, sénatrice du Nord.

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Représentants de l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL)

- **Mme Nathalie BALDACCI**, titulaire, membre du directoire de l'UESL.
- **M. Bernard VERQUERRE**, titulaire, membre du Directoire de l'UESL.
- **M. Patrice LANGINIER**, suppléant, UESL.

Représentants des propriétaires

- **Mme Françoise SCHAUB-HERISSE**, titulaire, présidente de L'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI).
- **M. Jean PINSOLLE**, suppléant, président de la chambre UNPI du Grand-Paris.

Représentants des locataires

- **Mme Jocelyne HERBINSKI**, titulaire, secrétaire confédérale, CNL.
- **M. Michel FRECHET**, suppléant, (CGL).

Représentants des professionnels de l'immobilier

- **M. Olivier SAFAR**, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Syndicats de l'Immobilier (UNIS).
- **Mme Catherine JEUFRAUX**, suppléante, représentante de la FNAIM.

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement

- **Mme Roselyne CONAN**, titulaire, directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL).
- **M. David RODRIGUES**, titulaire, (CLCV).
- **M. Louis Du MERLE**, suppléant, responsable du pôle juridique, ANIL.
- **Mme Ann-Gaël BEARD**, suppléante, vice présidente de Consommation Logement Cadre de vie (CLCV).

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

- **M. Christian NICOL**, titulaire, vice-président de SOLIHA.
- **Mme Hélène PELISSARD**, suppléante, présidente de la fédération SOLIHA.

REVIVRE 2019

29 JANVIER

Présentation du bilan 2018 et des perspectives 2019 de l'Agence, à l'occasion des vœux de l'Anah. En présence de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement.



JANVIER / MARS

19 MARS

Annonce des 111 lauréats de la consultation nationale "Réinventons nos Cœurs de Ville", dans le cadre du second séminaire national Action Cœur de Ville dédié aux innovations urbaines.



MARS

22 MAI

Publication du décret qui permet à l'Anah de financer un plus grand nombre d'opérations et accompagner les collectivités (expérimentations, nouveaux bénéficiaires, simplification).

MAI / JUIN

13 MARS

Remise au Président de la République de la contribution de l'Anah, dans le cadre du grand débat national. Un document qui porte sur les enjeux, les opportunités et les perspectives en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la rénovation énergétique des logements.

29 MARS

Premier Moment Pro du plan Initiative Copropriétés. Près d'une centaine de personnes se sont réunies pour témoigner de la mobilisation en faveur des copropriétés fragiles et dégradées. En présence de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement.

19 JUIN

Deuxième Moment Pro Habiter Mieux qui a réuni près de 500 participants.



20 MARS

Signature du premier contrat à impact social (CIS) de l'Anah, avec l'État et la Foncière Chênelet.



1^{ER} JUILLET

Présentation de la nouvelle organisation de l'Anah, avec 2 objectifs majeurs : plus de réactivité et de souplesse dans la conduite de projets structurants, innovants et transversaux.

31 JUILLET

Ouverture du service en ligne monprojet.anah.gouv.fr aux propriétaires bailleurs, en plus des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétaires qui avaient déjà accès.

9 NOVEMBRE

Promulgation au journal officiel de la loi Énergie et Climat, qui décrète « l'urgence écologique et climatique » et prévoit d'atteindre la « neutralité carbone » de la France à l'horizon 2050.

15 NOVEMBRE

12^e édition des Ateliers de l'Anah placée sous le signe de la rénovation énergétique : partage des savoir-faire et des transformations à l'œuvre.



JUN / JUILLET

JUILLET / SEPTEMBRE

NOVEMBRE / DÉCEMBRE

10 JUILLET

Lancement de Facil Habitat au ministère du logement en présence du Ministre et de Nathalie Appéré, présidente de l'Anah. La plateforme permet d'éclairer, d'accompagner et d'orienter les propriétaires à toutes les étapes de leur projet.

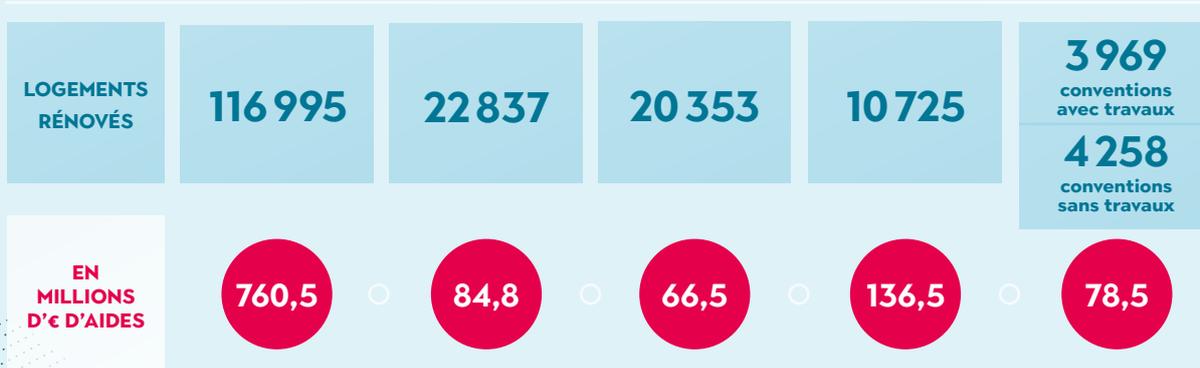
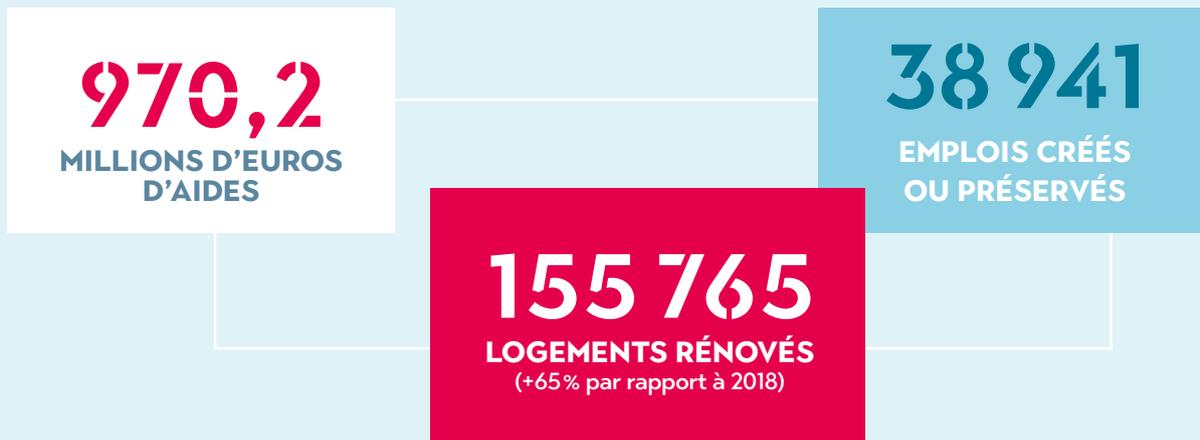
**17 SEPTEMBRE**

Réunion des acteurs nationaux et locaux du plan Initiative Copropriétés, pour faire un point d'étape, partager les éventuels points de blocage et les solutions possibles.

**4 DÉCEMBRE**

Adoption par le Conseil d'administration de l'Anah du budget 2020 de l'Agence, pour la première fois de plus d'un milliard d'euros, soit une hausse de 12% par rapport à 2019.

LES CHIFFRES CLÉS 2019



L'action de l'Anah dans les programmes nationaux



HABITER MIEUX

- 116 995 logements rénovés en 2019
- 435 389 logements rénovés depuis 2011
- Une Team Pro (24 partenaires) engagée pour lutter contre la précarité énergétique, et signataire de la charte FAIRE
- Une progression des résultats de **Habiter Mieux sérénité** en secteur programmé de **4%**



PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS

- 14 territoires en suivi national
- 2 Moments Pro Initiative Copropriétés autour des partenaires du plan
- 1 recueil d'outils et d'expériences pour aider les collectivités



ACTION CŒUR DE VILLE

- 222 villes engagées
 - 72 Opah-RU en 2019
 - 122 chefs de projet ACV financés en 2019
- ### REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS
- 53 communes engagées
 - 45 Opah-CB en 2019
 - 17 chefs de projets financés en 2019



LOGEMENT D'ABORD

- 1 697 logements conventionnés (avec ou sans travaux)
- ### 23 TERRITOIRES ENGAGÉS:
- 1 010 logements conventionnés sans travaux
 - 680 logements conventionnés avec travaux et rénovés
 - 464 logements conventionnés (avec ou sans travaux) à travers le dispositif d'intermédiation locative

413 469

**COPROPRIÉTÉS SONT
IMMATRICULÉES**
dans le registre national
d'immatriculation des copropriétés

PAR

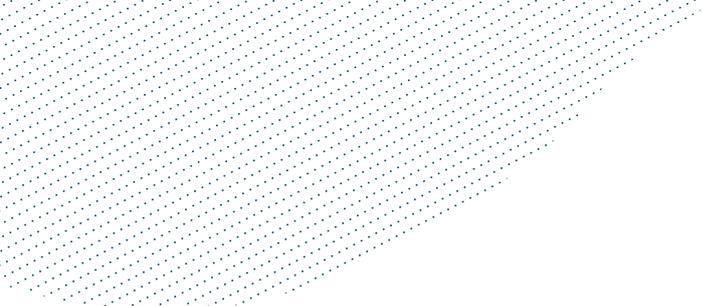
PARTIE 1

**BILAN
D'ACTIVITÉ**



Grégoire Frèrejacques
directeur général
adjoint de l'Anah

« Les résultats de l'Anah en 2019 concrétisent tous les efforts menés pour simplifier l'accès aux aides, pour mieux informer, pour améliorer nos processus et continuer d'innover comme avec MaPrimeRénov'. Nous avons aussi conduit la transformation interne de l'Agence avec une réorganisation qui porte déjà ses fruits en matière de transversalité, d'efficacité et de lien avec le réseau territorial. Toutes ces évolutions traduisent notre engagement total pour l'amélioration de l'habitat privé en France, qui est un enjeu social, économique et environnemental majeur. »


01

TRANSFORMER

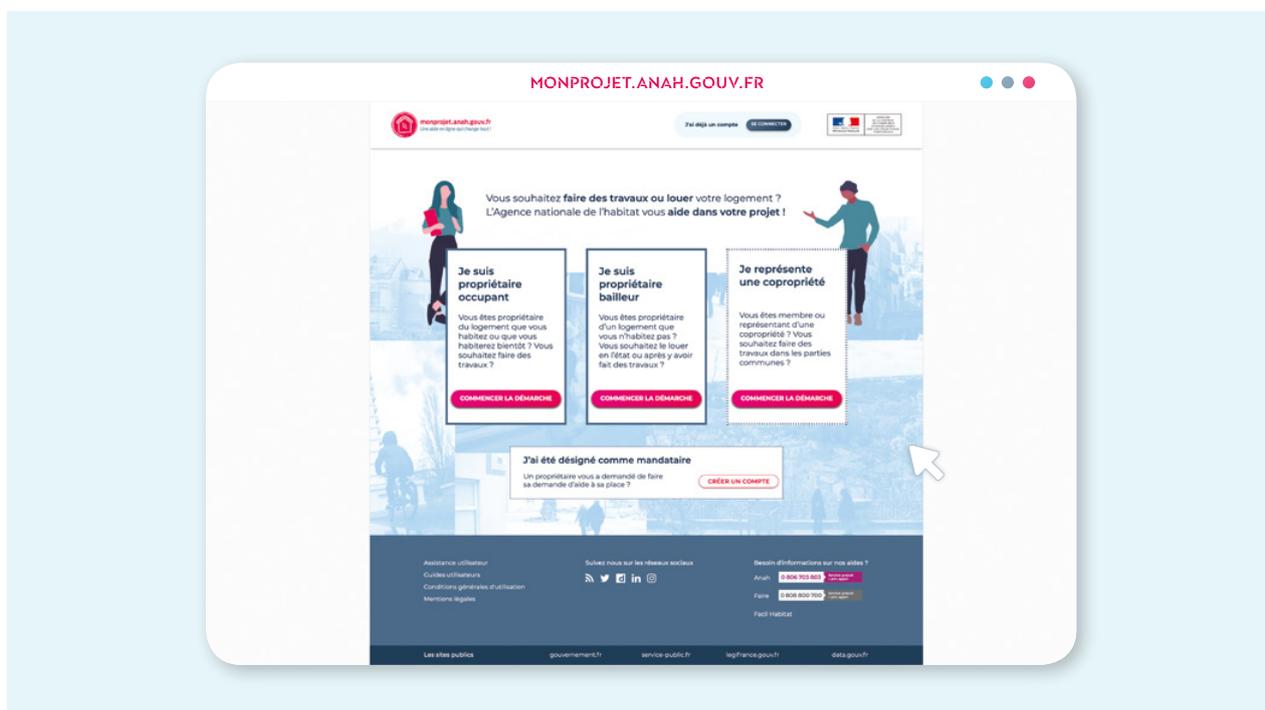
Une année de
transformation pour
une nouvelle relation
à l'utilisateur



01

UNE TRANSFORMATION DIGITALE POUR ÊTRE PLUS SIMPLE ET PLUS PROCHE

Fruits du virage digital de l'Agence, monprojet.anah.gouv.fr et Facil Habitat témoignent du souci de l'Agence de placer l'utilisateur au cœur de ses projets, et ont rapidement trouvé leur place et leur public.



100 % du territoire couvert par le service en ligne

Avec un déploiement sur l'ensemble du territoire et une ouverture aux propriétaires bailleurs en septembre 2019, le service en ligne monprojet.anah.gouv.fr a connu une année décisive. Désormais, l'ensemble des parcours sont désormais ouverts, que l'on soit propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.

Depuis fin 2019, l'Anah est entrée dans une phase de suivi et d'ajustement. Le parcours d'inscription pour le demandeur a été adapté pour être plus clair et plus

fluide. À titre d'exemple : si un propriétaire est à la fois bailleur d'un logement et occupant d'un autre, il peut désormais réaliser plusieurs demandes simultanément. Les évolutions en termes de webdesign sont en cours d'application à tous les parcours demandeurs. Cette année, l'Agence s'est également appuyée sur les retours d'expériences des acteurs territoriaux – directions départementales des territoires (DDT), opérateurs, instructeurs, Points rénovation info service (PRIS) – pour anticiper des évolutions. C'est le cas notamment pour prendre en compte la désignation possible d'un mandataire pour les propriétaires bailleurs.

Facil Habitat, la référence au service des propriétaires

Lancée le 9 juillet 2019 par Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement et Nathalie Appéré, Présidente du Conseil d'administration de l'Anah, la plateforme Facil Habitat répond à trois objectifs : éclairer, orienter et accompagner les propriétaires à chaque étape de leur projet. L'Anah a souhaité créer une plateforme de référence et de confiance pour accompagner chaque étape d'un projet immobilier. Sur le site Facil Habitat, l'Anah et ses partenaires de confiance (dont l'ANIL – Agence nationale d'information sur le logement) proposent plusieurs outils à destination du public :

- ◆ Un formulaire d'aide à la décision et d'estimation des aides financières,
- ◆ + de 60 fiches conseils et modèles de documents,
- ◆ Des cartographies interactives,
- ◆ Les coordonnées des bons interlocuteurs sur simple renseignement du code postal du logement,
- ◆ Des répertoires d'artisans.

Facil Habitat est ainsi un espace neutre de référence, délivrant les informations recherchées et orientant vers le bon interlocuteur. La fin d'année 2019 a permis de travailler sur la mise en ligne de contenus spécifiques à destination des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétaires.

+ DE
40 000 VISITEURS
par mois en moyenne sur le site Facil Habitat.

136 060 DOSSIERS
déposés en ligne en 2019

« Avec près de 90 % des dossiers qui sont déposés de façon dématérialisée, le service en ligne est devenu un réflexe pour les propriétaires qui

Céline Deconinck
directrice des systèmes d'information & de l'innovation digitale à l'Anah

souhaitent bénéficier d'une aide pour leurs travaux. Il permet par ailleurs plus de réactivité dans le traitement des demandes : le délai a ainsi été divisé par 2 entre le premier contact et le solde de la demande. »

Facil Habitat vous oriente vers les bons interlocuteurs



facilhabitat.gouv.fr

3 objectifs ont été définis avec Facil Habitat : éclairer, orienter et accompagner les propriétaires à chaque étape de leur projet.

02

MAPRIMERÉNOV', SIMPLE ET JUSTE, BONNE POUR LA PLANÈTE

L'Anah a renforcé sa mobilisation en faveur de la rénovation énergétique des logements, une priorité du Gouvernement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'État propose une nouvelle aide : MaPrimeRénov', distribuée par l'Agence après un an de mobilisation interne, dont notamment les équipes du Lab Innovation.



Plus de simplicité et d'efficacité pour la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est née de la fusion d'Habiter Mieux agilité et du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Cette nouvelle aide financière vise à massifier les travaux vertueux qui améliorent le confort des logements et réduisent les factures d'énergie. Il s'agit

d'une aide à la rénovation par geste, sur tout le territoire, qui se demande simplement en ligne et qui est versée rapidement à la fin des travaux. Cette prime est un outil supplémentaire pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan national de rénovation énergétique. Elle s'articule en parfaite complémentarité avec le dispositif Habiter Mieux piloté par l'Anah.

Justice sociale et économies d'énergie

Avec le Gouvernement, l'Anah a préparé la mise en place de MaPrimeRénov' selon trois critères essentiels :

+ simple :

l'aide se demande en ligne et l'utilisateur est accompagné tout au long de son parcours. Le montant de MaPrimeRénov' est connu dès le début pour s'engager sereinement, puis versée rapidement après la fin des travaux.

+ juste :

l'aide est établie en fonction des revenus des ménages, avec un cumul possible avec les CEE (certificats d'économie d'énergie), pour réduire le reste à charge des bénéficiaires. Tous les propriétaires de résidence principale de plus de deux ans sont concernés.

+ meilleure pour la planète :

les montants des forfaits sont déterminés en fonction des économies d'énergie permises, pour privilégier les travaux les plus performants. La prime finance uniquement des travaux réalisés par des artisans RGE (reconnu garant de l'environnement).

LE SITE MAPRIMERENOV.GOUV.FR, DÉVELOPPÉ EN MODE AGILE EN UN TEMPS RECORD

En 2019, et en moins de 6 mois, le Lab Innovation a mis en place une nouvelle plateforme pour la distribution de MaPrimeRénov'. Parmi les particularités : la dématérialisation complète de l'aide et l'automatisation des pré-calculs d'éligibilité. Un défi relevé grâce à une nouvelle approche mise en place par les équipes de l'Anah : penser chaque composante d'une aide directement en ligne (budget, paiement, juridique, parcours usager, etc). En 2020, l'Agence développera plusieurs évolutions sur la gestion et la possibilité pour les demandeurs très modestes de disposer d'une avance financière.

40 000 DOSSIERS

MaPrimeRénov' déjà déposés au 1^{er} juin 2020, sur un objectif de 200 000 dossiers d'ici la fin de l'année.

Avec la transformation du CITE en prime, la nouvelle aide financière de l'État, MaPrimeRénov', permet aux

Vincent Perrault,
responsable du Lab
Innovation de l'Anah

ménages modestes qui veulent rénover leur logement d'accéder facilement à une aide financière et ainsi de réduire considérablement leur besoin de trésorerie. Conduire ce chantier dans un délai si bref était un véritable défi, que nous avons relevé grâce à l'expertise de l'Agence et aux partenaires impliqués. Il a fallu travailler en parfaite transversalité car la totalité des directions et pôles de l'Agence ont été impliqués dans ce projet. Notre rôle a aussi été de préparer les outils d'information et d'assistance à destination des territoires, du réseau, des professionnels et des ménages pour répondre à leurs questions et leur permettre de s'en saisir très rapidement.

MaPrimeRénov' est née de la fusion d'Habiter Mieux agilité et du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Une évolution au plus près des attentes des usagers

La mise en place de MaPrimeRénov' s'est intégrée dans le processus de modernisation de l'Anah pour permettre aux ménages d'accéder facilement à une aide pour la rénovation énergétique de leur logement. Grâce à son expérience, l'Agence a pu concevoir cette aide et son processus d'instruction et de paiement. Tout a été proposé pour placer l'usager au cœur d'une démarche facilitée. En 2020, MaPrimeRénov' est destinée aux propriétaires occupants sous critères de ressources. Elle deviendra accessible à tous les propriétaires occupants en 2021, avec la disparition du CITE.

Cette nouvelle aide financière vise à massifier les travaux vertueux qui améliorent le confort des logements et réduisent les factures d'énergie.

La direction des affaires juridiques a contribué par son expertise à définir la réglementation de MaPrimeRénov'.

Il a fallu analyser la faisabilité du dispositif envisagé, assurer une veille sur les débats parlementaires de la Loi de Finances Initiale et de la loi Énergie et Climat et préparer les textes d'application pour préciser qui peut bénéficier de l'aide, quels sont les travaux éligibles, les modalités de calcul... L'investissement des équipes et leurs compétences complémentaires dans des spécialités juridiques diverses (habitat, fiscalité, énergie, droit numérique, protection des consommateurs) ont permis de disposer d'un cadre réglementaire solide. Le travail va se poursuivre en 2020 notamment à travers l'accompagnement des équipes d'instructeurs dans la mise en œuvre de cette réglementation.



Christelle Payen,
directrice des affaires
juridiques de l'Anah



03

UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

Pour être au rendez-vous des nouveaux défis de l'habitat privé, l'Agence s'est réorganisée avec trois objectifs : lisibilité, transversalité et réactivité.



5 ATELIERS DU COLLECTIF

pour mener à bien la transformation

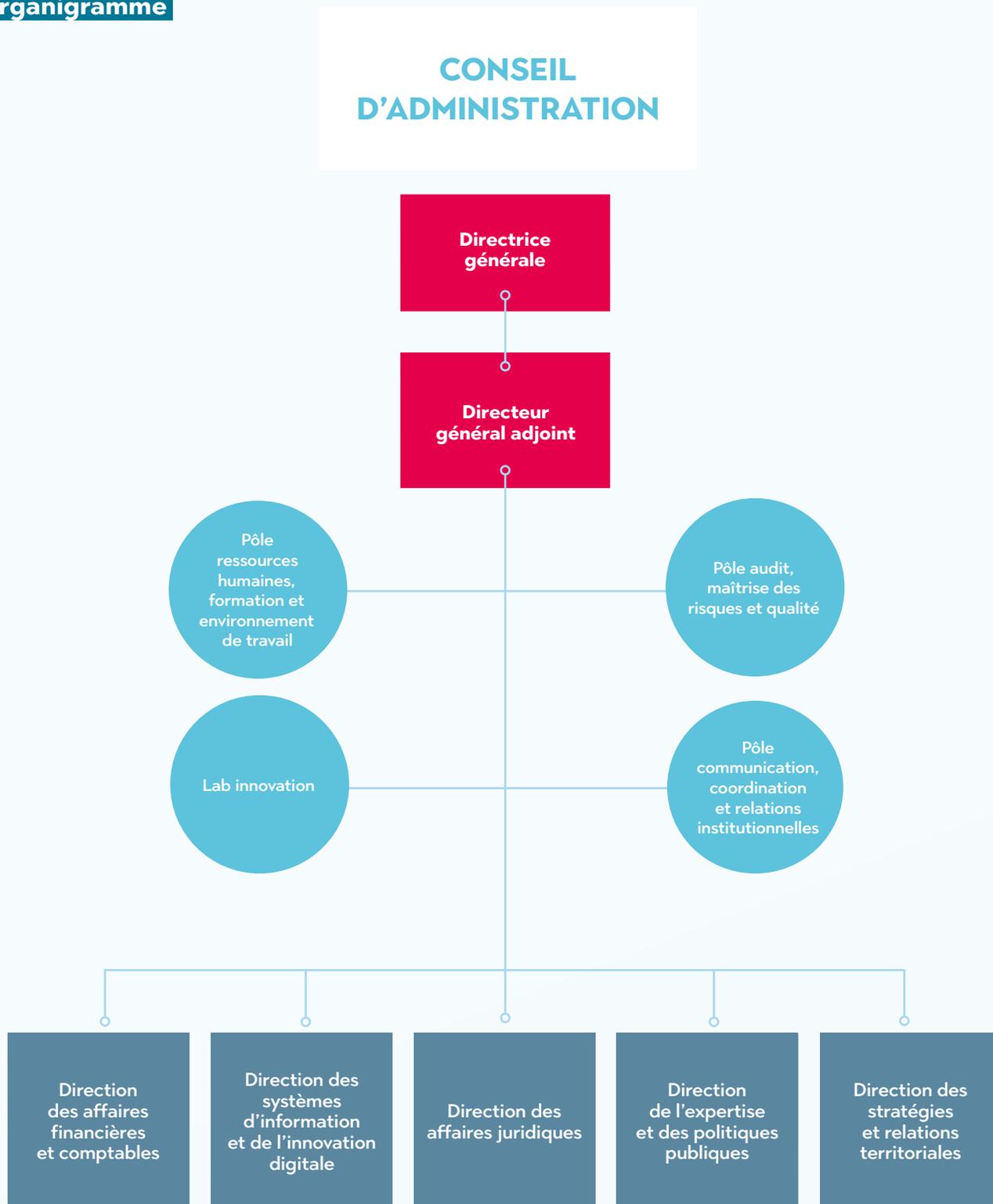
Répondre aux défis actuels

Depuis 2016, l'Anah connaît une forte évolution de son activité autour des programmes d'intervention nationaux et de la massification de la rénovation énergétique. Pour répondre toujours plus efficacement à l'augmentation de ses missions et de son périmètre d'intervention, pour une structure offrant plus de souplesse et permettant la conduite de projets innovants et transversaux, l'Agence a décidé de modifier son organisation afin d'accompagner l'évolution de ses modes de fonctionnement et de travail. Pari réussi !

5 directions, 4 pôles et une transversalité renforcée

Le nouvel organigramme, entré en application le 1^{er} juillet 2019, est organisé autour de cinq directions, donnant à voir les cinq grandes fonctions-métiers (Affaires financières et comptables, affaires juridiques, expertise et politiques publiques, stratégies et relations territoriales, systèmes d'information et innovation digitale) de l'Anah et quatre pôles. Parmi ces pôles, le Lab Innovation, dont la mission est d'incuber les nouveaux projets comme la réforme du CITE en prime versée par l'Anah. Les équipes sont engagées dans des processus de travail renouvelés et orientés vers la transversalité pour être toujours plus performants et souples dans la conduite des projets.

Nouvel organigramme



Effectifs de l'Agence en ETPT au titre de l'année 2019

	ETPT 2019	% de l'effectif total
Catégorie A	71	63%
Catégorie B	24	22%
Catégorie C	17	15%
Total	112	100%

ETPT : effectif équivalent temps plein travaillé

Une méthode collaborative pour la nouvelle organisation

Les réflexions sur le projet de refonte de l'organisation ont démarré fin 2018. Les préfigureurs ont engagé avec les équipes des travaux pour définir les organisations cibles, les feuilles de route de chaque entité et à revoir l'ensemble des fiches de postes. L'Agence a créé le collectif en mouvement et mis parallèlement en place un dispositif d'accompagnement collectif et individuel en s'appuyant notamment sur des prestations de coaching. En 2020, l'accompagnement à cette transformation se poursuit avec, par exemple, l'organisation de temps collectifs permettant d'incarner la transversalité.

« L'expertise des agents et leur capacité d'organisation et d'adaptation ont permis la nouvelle organisation de l'Agence dans les meilleures conditions. Nous pouvons nous féliciter de l'action des agents pour préparer la transformation puis pour la mettre en place, à l'échelle individuelle et collective. »

Muriel de Naeyer,
cheffe du pôle ressources
humaines, formation et
environnement de travail à l'Anah.

LE POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, le nombre de formations a été impacté par la forte activité des programmes nationaux qui a mobilisé les formateurs internes de l'Agence. Un chantier est notamment engagé pour mettre en place le e-learning. L'objectif sera ainsi de rendre certains parcours de formations accessibles en ligne, en interne et pour le réseau territorial de l'Anah. Un plan de formation rénové sera testé en 2020.

L'engagement pour l'apprentissage est resté fort, avec 12 apprentis pendant l'année. Des actions ont eu lieu pour faciliter leur parcours au sein de l'Anah : réunion entre les tuteurs, échanges avec la directrice générale, etc.

4 RÉUNIONS

du personnel ainsi qu'un séminaire des agents et un séminaire des encadrants.



Jessica Brouard-Masson
directrice de l'expertise
et des politiques publiques,
à l'Anah

« Nous avons connu une forte dynamique sur l'ensemble des programmes avec 155 765 logements rénovés en 2019 ! Cela est dû à une montée en puissance d'aides comme Habiter Mieux, portées par la mobilisation générale en faveur de la transition écologique. C'est aussi le fait d'un passage en phase très opérationnelle sur les interventions en copropriétés ou dans les cœurs de ville dans le cadre des programmes nationaux récemment lancés. Pour 2020, le budget de près d'un milliard d'euros vient conforter l'Anah dans ses missions et objectifs. »

+40 %

LE BUDGET

prévisionnel 2020 par
rapport au budget exécuté
en 2018

02



AGIR

L'Anah au cœur des grandes politiques nationales de l'habitat privé : une montée en puissance des programmes

01

PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS : CONCRÉTISER LES MESURES EN FAVEUR DES COPROPRIÉTÉS

Depuis le lancement du plan Initiative Copropriétés piloté par l'Anah, fin 2018, la mobilisation des acteurs est complète et leur engagement se prévoit pour 10 ans. Dès 2019, une phase opérationnelle a débuté pour agir sur les copropriétés.



3 MILLIARDS D'EUROS

mobilisés pour le **plan Initiative Copropriétés** sur 10 ans, dont 2 milliards par l'Anah

2019, une année d'action renforcée pour les copropriétés

L'Anah et les partenaires du plan Initiative Copropriétés (Action Logement, Anru, Banque des Territoires, CDC Habitat, Procvivis) se sont pleinement mobilisés pour engager la transformation et le redressement des copropriétés. Les actions ont été structurées et se sont déployées en fonction du degré d'intervention nécessaire.



► **les copropriétés en extrême difficulté, à transformer :**
création d'un financement pour le recyclage, lorsqu'elles sont en situation administrative de carence ;



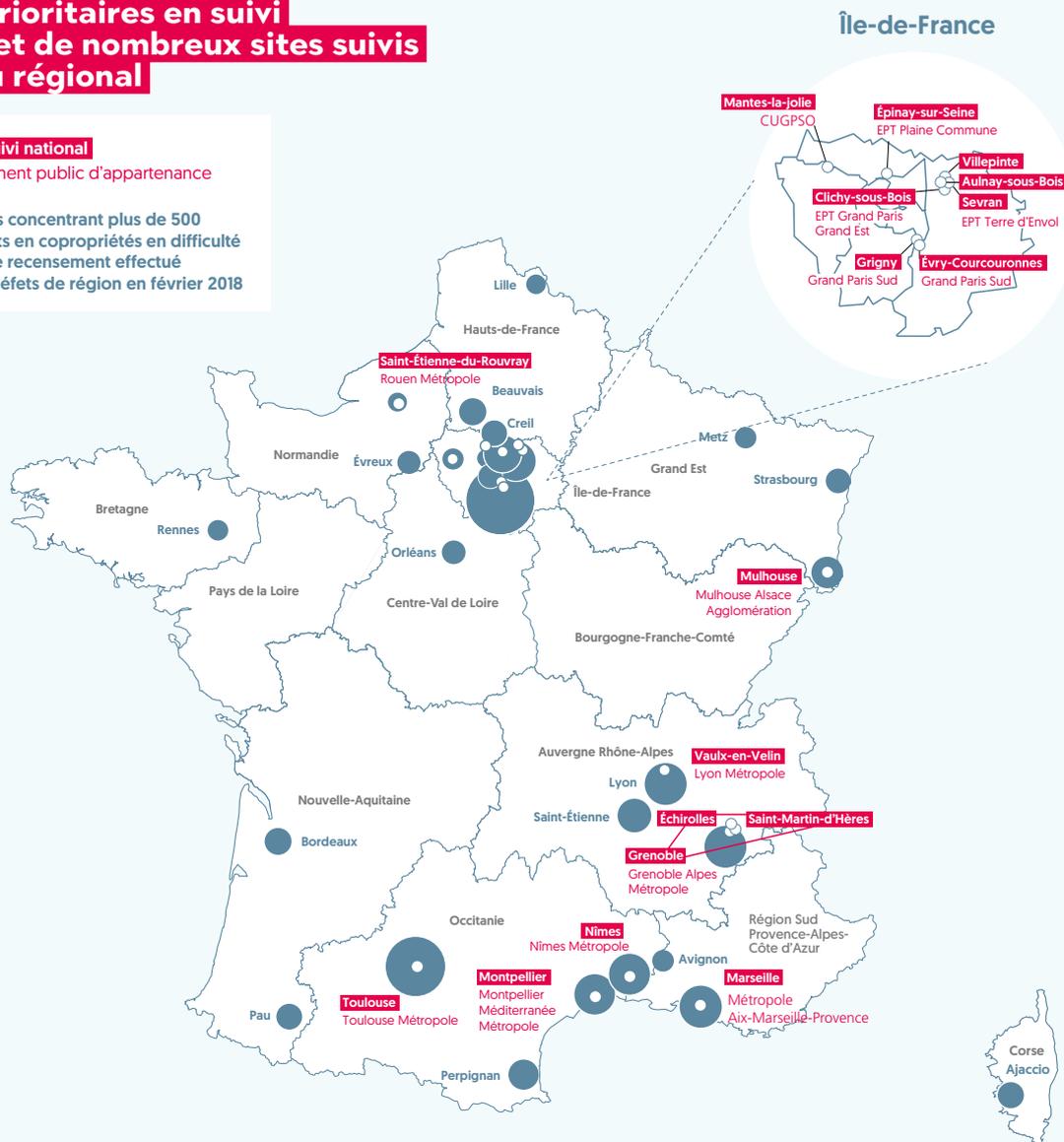
► **les copropriétés à redresser :**
aide à la gestion urbaine de proximité, aide à la gestion (89 dossiers en 2019), partage ciblé, travaux d'urgence (65 dossiers en 2019) ;



► **les copropriétés avec des signes de fragilité, à accompagner :**
31 observatoires des copropriétés (VOC – veille et observation des copropriétés) financés en 2019 soit le double de l'année précédente, 60 dispositifs de prévention (POPAC – programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) et un renforcement du registre national d'immatriculation des copropriétés avec de nouvelles fonctionnalités.

14 sites prioritaires en suivi national et de nombreux sites suivis au niveau régional

- Site en suivi national
Établissement public d'appartenance
- territoires concentrant plus de 500 logements en copropriétés en difficulté d'après le recensement effectué par les préfets de région en février 2018



Un accompagnement au plus près des territoires pour leurs copropriétés

L'Anah a mis en place un accompagnement important pour que les territoires puissent décider d'agir sur les copropriétés et disposer de méthodes. Un recueil pédagogique a permis de présenter les dispositifs et les retours d'expériences de nombreux territoires, dans lesquels l'Anah soutient l'action sur les copropriétés. Pour faciliter le déploiement des aides, l'Anah a privilégié des échanges sur l'instruction des demandes, ainsi qu'une foire aux questions en ligne pour les interrogations récurrentes.

En 2020, agir sur le terrain en faveur des copropriétés

Les actions du plan Initiative Copropriétés se poursuivent et s'intensifient en 2020, avec la réalisation de premiers travaux sur plusieurs sites. Les réponses aux situations les plus urgentes vont être encore améliorées, avec par exemple le financement des travaux d'office à 100% par les collectivités, en cas d'inaction des copropriétés. D'autres actions sont également prévues, parmi lesquelles :

- la mise en place de tableaux de bords entre les partenaires du Plan ;

- de nouveaux partenariats avec des acteurs privés (fédérations de syndicats, administrateurs judiciaires...);
- la mise en place de groupes de travail pour créer des guides d'intervention spécifiques sur les immeubles de grande hauteur, le portage ciblé, le financement du reste à charge, la gestion du chauffage collectif ou encore le traitement des impayés.



LE POINT SUR LE REGISTRE NATIONAL DES COPROPRIÉTÉS

Plus de 400 000 copropriétés sont désormais immatriculées, soit une augmentation de 33% par rapport à 2018. Au-delà de ce résultat positif, l'année 2019 a permis de valoriser cet outil et ses potentialités auprès des collectivités territoriales. En effet, une fonctionnalité dite « de catégorisation » a été créée. Elle permet d'avoir une restitution cartographique du territoire mais aussi un filtre de recherche par typologie de copropriété (nombre de lots, année de construction, taux d'impayés, etc). Un outil d'aide à la décision qui va se révéler précieux pour les collectivités. En 2020, l'ergonomie du site sera retravaillée pour faciliter son utilisation et la mise à jour des données.



2 MOMENTS PRO « INITIATIVE COPROPRIÉTÉS » FÉDÉRATEURS

Le premier a eu lieu en mars 2019 pour échanger sur les 14 sites en suivi national. L'occasion d'un partage de bonnes pratiques et de démarches innovantes entre les partenaires, les territoires et les services de l'État. Puis, en septembre 2019, un point d'avancement complet a été organisé dans le cadre d'un comité des partenaires. Le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, a également eu l'occasion de visiter quatre sites nationaux pour constater l'avancement et s'assurer de la poursuite de l'engagement. Un grand Moment Pro sera organisé fin 2020 pour continuer de fédérer cette communauté d'expertise.

« En un an, tous les engagements pris par les partenaires ont été tenus. Grâce à cette mobilisation collective, les territoires concernés sont tous dans une dynamique positive

Sébastien Catté-Wagner,
directeur du programme
« Plan national de traitement
des copropriétés fragiles
et en difficultés », à l'Anah

tant sur le court terme avec des actions d'urgence que sur le long terme pour bâtir une stratégie d'action. Nous allons aussi renforcer l'accompagnement pour que les 684 copropriétés repérées en France puissent bénéficier rapidement de ce plan. »

02

HABITER MIEUX, POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

116 995 logements rénovés par le programme Habiter Mieux en 2019 : une performance notable qui fait de l'Anah un acteur clé de la rénovation énergétique, au cœur d'un écosystème pleinement mobilisé pour atteindre les objectifs climats de la France.



Une massification de la rénovation énergétique

La rénovation énergétique a connu un fort regain d'activité en 2019, suite à plusieurs annonces nationales. Une hausse des demandes d'information a été constatée auprès du réseau FAIRE, des PRIS, de l'Anah et des opérateurs. Cela a permis d'orienter de nombreux ménages vers des opérations de rénovation globale. Il s'agit d'un leitmotiv pour l'Anah : soutenir l'ambition d'une rénovation performante et la plus complète possible (chauffage, isolation...).

En 2019, la rénovation énergétique des logements a largement progressé avec, par exemple, plus de 70 000 financements Habiter Mieux agilité. L'enjeu est désormais de concrétiser cette massification et de l'amplifier encore avec MaPrimeRénov', en 2020.

435 389

LOGEMENTS RÉNOVÉS

avec Habiter Mieux depuis 2011

+ DE 60 000 OPÉRATIONS

de changement de moyen de chauffage avec Habiter Mieux agilité

« Tous nos efforts sont portés vers trois objectifs majeurs : améliorer le confort et la qualité de vie au quotidien, réduire le reste à charge des ménages les plus modestes, réussir la transition énergétique en permettant à la rénovation énergétique de changer d'échelle. Nous devons aussi pour cela accompagner les particuliers et les territoires de manière adaptée. Les contractualisations marchent : en secteur programmé, Habiter Mieux sérénité a par exemple progressé de 4 % en un an. »



Simon Corteville,
directeur du programme
Habiter Mieux, à l'Anah



UN ÉCOSYSTÈME POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2019, la Team Pro Habiter Mieux est restée particulièrement mobilisée, avec notamment un Moment Pro en juin. Les 24 partenaires engagés pour lutter contre la précarité énergétique sont tous signataires de la charte FAIRE de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Un travail a été réalisé pour que les partenariats nationaux puissent se traduire le plus possible par des collaborations locales. Avec un enjeu : l'accompagnement de qualité pour les ménages et la lutte contre les fraudes. C'est aussi le sens de la mise en place de SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), piloté par l'Ademe. Ce programme de 200 millions d'euros vise à financer des actions d'information et d'accompagnement des particuliers qui souhaitent se lancer dans une rénovation.

Habiter Mieux et MaPrimeRénov', une articulation au service de la transition énergétique

La nouvelle aide MaPrimeRénov', disponible depuis le 1^{er} janvier 2020, est un complément utile au programme phare de l'Anah, Habiter Mieux, pour permettre aux particuliers de financer leurs travaux. Les deux aides ne se cumulent pas mais sont complémentaires, afin de permettre de répondre à une diversité de situations et de projets :

- ▶ **MaPrimeRénov'** s'adresse notamment aux ménages qui veulent engager une démarche de rénovation énergétique en commençant par un premier geste de travaux, financé de façon forfaitaire et qui sont relativement autonomes dans la gestion de leur chantier.
- ▶ **Habiter Mieux** s'adresse aux ménages qui souhaitent une rénovation globale de leur logement pour une amélioration conséquente de leur performance énergétique, et qui souhaitent être accompagnés dans leurs démarches par des conseillers neutres et indépendants.

La palette des dispositifs de rénovation énergétique permet donc un effort accentué et accroît la possibilité de voir d'autres ménages intéressés et/ou éligibles aux aides de l'Anah. Pour l'Agence, l'enjeu sera de les articuler finement en 2020, dans un esprit de qualité de travaux, de confort et d'amélioration globale de l'habitat. Une bonification Habiter Mieux a également été décidée en décembre 2019, notamment pour les logements les plus énergivores (étiquette F et G). L'enjeu est l'accélération en 2020 de la lutte contre ces passoires thermiques.

1 207 LOGEMENTS

rénovés énergétiquement en moyenne,
pour chaque département



« En 2019, suite à l'importante augmentation de la rénovation énergétique des logements, nous avons travaillé à la

protection des droits des particuliers et à la lutte contre la fraude. C'est un sujet partagé par toutes les équipes de l'Anah pour rassurer ceux qui souhaitent réaliser des travaux en toute confiance. Un comité sur les fraudes a notamment été créé, il permet de traiter tous les signalements remontant des DDT et collectivités territoriales, notamment sur des pratiques abusives d'entreprises. L'Anah s'est également associée à la préparation du plan de lutte contre la fraude, piloté par la DGCCRF*.

* Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes



Christophe Maurin,
responsable du pôle
audit, maîtrise des risques
et qualité, à l'Anah

+500 PARTICIPANTS

aux Ateliers de l'Anah le 15 novembre, un événement annuel placé en 2019 sous le signe de la rénovation énergétique

Les deux aides Habiter Mieux et MaPrimeRénov' ne se cumulent pas mais sont complémentaires, afin de permettre de répondre à une diversité de situations et de projets.

03

ACTION CŒUR DE VILLE, AGIR VISIBLEMENT

2019 a été une année charnière pour Action Cœur de Ville avec les premières actions concrètes et visibles sur le terrain, moins d'un an après le lancement de la démarche.



Le passage en phase d'action pour les cœurs de ville

Piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET – désormais Agence nationale de cohésion des territoires – ANCT), le dispositif Action Cœur de Ville est entré dans sa phase opérationnelle, avec la signature des conventions d'Opah-RU* et/ou d'ORT** pour la majorité des villes du programme. L'Anah intervient sur l'ensemble du volet habitat, obligatoire dans chaque convention d'ORT. À l'heure actuelle, l'Agence est déjà engagée au côté de 100 % des 222 villes concernées par le dispositif. Cela s'est également traduit en 2019 par un financement important de postes de chefs de projet, indispensables à la réussite des opérations locales.

* Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain

** Opération de revitalisation de territoire

240 MILLIONS

d'euros engagés par l'Anah depuis le lancement du programme

122 CHEFS DE PROJETS

Action Cœur de Ville financés en 2019

Répondre au besoin d'ingénierie des collectivités

En 2019, le rôle de l'Anah a également consisté à aider les villes dans la définition puis la mise en œuvre du volet habitat dans les conventions. Au total, 72 Opah-RU ont été mises en place dans le cadre d'Action Cœur de Ville. Pour plusieurs communes, il s'agissait de leur première opération programmée, ce qui a donc nécessité un accompagnement accru de l'Agence. Parmi les interventions prévues les plus récurrentes, on retrouve notamment la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et les copropriétés fragiles ou en difficulté.

Un suivi qualitatif en 2020

Le travail d'information, de formation et d'accompagnement auprès des 222 villes s'amplifie aussi. Dès le début de l'année, l'Anah a mis en place un suivi qualitatif des volets habitat, en complément des tableaux de bord réalisés par l'ANCT. L'objectif sera notamment, pour les délégations et les délégataires de l'Anah, d'identifier et de faire remonter les points positifs et les difficultés rencontrées. Les DDT et DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont associées pour jouer un rôle dans ce suivi.

« Notre accompagnement quotidien des 222 villes est indispensable pour les aider à intégrer le volet habitat.

L'important est de veiller à la prise en compte de cet enjeu majeur et de les soutenir dans le développement d'une stratégie cohérente et globale. À l'échelle nationale, nous sommes aussi acteur d'Action Cœur de Ville, en participant au comité technique national du programme. »



Alexandre Saby,
chargé de mission
Action Cœur de Ville, à l'Anah



2 NOUVEAUX OUTILS D'INTERVENTION: DIIF ET VIR

La loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a mis en place le dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et élargi celui de la vente d'immeubles à rénover (VIR). Ils constituent des outils importants pour intervenir sur l'habitat privé et seront déclinés de manière opérationnelle en 2020 :

- ◆ le DIIF permet à un certain nombre d'opérateurs (EPA - établissements publics d'aménagement, EPF et EPFL - établissements publics fonciers et locaux, SPL-A - sociétés publiques locales d'aménagement, SEM - sociétés d'économie mixtes, organismes HLM, concessionnaires d'opérations d'aménagement), d'être bailleurs et donc de gérer directement un parc locatif après travaux de réhabilitation. Ils peuvent ainsi jouer un rôle de régulateur du marché local de l'habitat et se positionner sur des opérations de travaux lourds. En mobilisant le DIIF, les opérateurs ont la possibilité de bénéficier d'aides de l'Anah pour les immeubles réhabilités situés en périmètre ORT.
- ◆ la VIR ouvre également les aides de l'Anah aux EPA, organismes HLM, SEM et SPL-A pour des travaux de rénovation sur des immeubles situés en périmètre d'Opah-RU et ORT.



ETEHC, UNE EXPÉRIMENTATION POUR ACCOMPAGNER LES PETITES COPROPRIÉTÉS

Porté par l'Anah, le programme « Engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé » (ETEHC) a pour objectif d'inciter les petites copropriétés à une démarche de prévention et de revitalisation durable. L'enjeu est de mieux appréhender la rénovation énergétique en petites copropriétés fragiles, lorsqu'on sait que la majorité des copropriétés en France comptent moins de dix lots. L'Agence proposera notamment, en 2020, de nouvelles formes d'accompagnement telles que des sessions de sensibilisation et formation à la conduite de projet de rénovation énergétique.

En chiffres

Le point sur le programme de revitalisation des centres-bourgs, démarré en 2014

53 COMMUNES
engagées dans ce programme

45 OPAH-CENTRES
BOURGS
et près de 47 millions d'euros engagés
par l'Anah depuis le début du programme

17 CHEFS
de projet financés en 2019

04

RÉSORBER

L'HABITAT INDIGNE

En 2019, l'Anah a amplifié sa mobilisation dans la lutte contre l'habitat indigne. Une priorité sociale évidente pour laquelle l'Agence intervient avec une ingénierie sur mesure.



Une activité croissante, notamment dans les cœurs de ville

L'Anah a financé 74 opérations de résorption de l'habitat indigne (RHI) en 2019. Cette activité croissante est notamment due au dispositif Action Cœur de Ville qui inclut un volet habitat obligatoire et incite donc les communes à traiter de l'habitat très dégradé. Si l'objectif premier est bien de lutter contre l'habitat indigne, l'Agence a donc aussi participé à une redynamisation des centres-villes en rendant des logements plus attractifs. Le nombre de projets a augmenté et il en est de même pour le budget alloué, passé de 13 à 15 millions d'euros en 2019.

136,5

MILLIONS D'EUROS

d'aide pour la rénovation des logements

L'Anah a financé 74 opérations de résorption de l'habitat indigne (RHI) en 2019



Un accompagnement renforcé des territoires

Au-delà du financement de la rénovation de 10 725 logements indignes ou très dégradés, l'Anah a amplifié son action auprès des territoires, en renforçant la pédagogie sur les outils à disposition, leurs articulations avec d'autres dispositifs ou sur les contraintes spécifiques (patrimoine, mobilisation de partenaires, etc). L'accompagnement de l'Agence a notamment pris la forme de :

- ✦ formations pour les collectivités, en lien avec les DDT et les opérateurs ;
- ✦ intervention auprès de 15 à 20 territoires qui ont (ou vont) lancer un projet.
- ✦ appui méthodologique par mail ou téléphone ;
- ✦ soutien à la mise en œuvre opérationnelle puis au suivi et à l'évaluation.

Des mesures exceptionnelles pour six départements

L'Anah s'est aussi dotée d'aides incitatives pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, dans six départements prioritaires dits « territoires d'accélération » (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Nord, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône). Cela permet notamment d'augmenter les aides de l'Anah octroyées aux propriétaires occupants, bailleurs et aux collectivités territoriales. Mais aussi, le financement à 100% des travaux d'office, lorsque la collectivité est obligée de se substituer au propriétaire. Cette mesure d'accélération a porté ses fruits en 2019 et est reconduite en 2020.

« L'une des particularités des dispositifs RHI et Thirori, c'est d'intervenir sur l'ensemble du territoire français.

Florence Desille,
chargée de mission habitat indigne, à l'Anah

Nous agissons aussi bien dans des métropoles, des grandes villes, des villes moyennes ou des communes rurales, que ce soit en marché tendu ou détendu. Nous remarquons aussi souvent un impact visuel important des réhabilitations faites, et par ce biais, des communes avoisinantes qui engagent à leur tour une démarche. »

15
MILLIONS D'EUROS
de budget en 2019 pour les opérations de recyclage foncier

05

LOGEMENT D'ABORD, MOBILISER FORTEMENT LE PARC LOCATIF PRIVÉ À DES FINS SOCIALES

L'Anah a participé en 2019 au plan Logement d'abord - piloté par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) - en intervenant notamment auprès et en faveur des propriétaires bailleurs.



Louer abordable, prolongé jusqu'à fin 2022

Le plan Logement d'abord a fait de l'accès à un logement, la priorité n°1 dans les parcours de personnes sans domicile stable. Chargée de la mobilisation du parc privé à des fins sociales dans ce plan, l'Anah a ainsi doublé le nombre de logements conventionnés à travers un dispositif d'intermédiation locative (2174 en 2019). Compte tenu de cette dynamique, le dispositif fiscal « Louer

abordable », lié au conventionnement Anah, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. La modularité du taux d'abattement fiscal, en fonction de la localisation du logement et du loyer pratiqué, reste inchangée. Ainsi, plus le loyer pratiqué est bas, plus l'abattement est élevé pour le propriétaire. En revanche, à partir de juillet 2020, le dispositif s'engagera davantage dans la lutte contre les passoires énergétiques en prévoyant la rénovation énergétique obligatoire des logements avec une étiquette F ou G.

En 2020, amplifier la mobilisation

Pour poursuivre l'action sur le parc locatif privé, l'Anah définit des territoires à enjeux forts, en termes de besoins en logements abordables. L'objectif est de continuer à y développer l'intermédiation locative grâce à une coordination construite avec les acteurs du logement d'insertion (institutionnels, associations, partenaires nationaux, etc). Il est notamment question de faire le lien plus rapidement entre le besoin de logement pour une personne en difficulté et les logements libres (prêts à être conventionnés et en attente d'un locataire), grâce à la mise en place de circuits d'informations performants entre les acteurs locaux.

À travers le lancement du Plan national de mobilisation des logements et locaux vacants, dont l'Anah sera un des partenaires privilégié, l'année 2020 sera également l'occasion d'amplifier la lutte contre la vacance des logements, à travers l'offre « Louer Mieux ».

« Le prolongement du dispositif "Louer abordable" permet de poursuivre les efforts pour accroître la mobilisation

du parc locatif privé à des fins sociales. Les bénéfices sont déjà visibles dans les 23 territoires de mise en œuvre accélérée, et ont des impacts positifs pour les propriétaires et pour la qualité de vie des locataires. Nous encourageons les propriétaires à faire le choix de la location solidaire de leur logement, cela permet de favoriser la réinsertion globale d'une personne ou d'un ménage tout en apportant les garanties nécessaires à la confiance des propriétaires. »



Simon Mathivet,
chargé de mission Logement
d'abord et politique bailleurs,
à l'Anah

8 532
LOGEMENTS
conventionnés en France
en 2019, avec Louer Mieux



23 COLLECTIVITÉS

territoriales mobilisées dans une mise en œuvre accélérée du programme, représentant 1 799 logements conventionnés.

3 MILLIONS

de logements vacants en France, dont 100 000 mobilisables immédiatement, en zones tendues.

OUVERTURE DU SERVICE EN LIGNE POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Pour continuer à moderniser et simplifier l'engagement des propriétaires bailleurs, monprojet.anah.gouv.fr leur a été ouvert en 2019. L'occasion aussi pour les équipes de l'Anah d'aller à la rencontre des 13 régions, pour des formations sur l'outil et sur la mobilisation à des fins sociales. La plateforme Facil Habitat, développée par l'Anah, a aussi permis de compléter l'information et l'orientation des propriétaires bailleurs (voir page 16).

Le plan Logement d'abord a fait de l'accès à un logement, la priorité n°1 dans les parcours de personnes sans domicile stable.

06

ADAPTER LES LOGEMENTS POUR L'AUTONOMIE

Permettre à tous de continuer à vivre dans son logement, pour répondre au vieillissement de la population ou à un handicap, reste un enjeu majeur en France. L'Anah se mobilise pour favoriser les travaux d'adaptation des logements des personnes concernées...



Acteur majeur de l'adaptation des logements

En 2019, 20 353 logements ont été rénovés et adaptés grâce à l'aide Habiter facile. L'engagement financier de l'Agence s'est établi à hauteur de 66,5 millions d'euros pour les propriétaires, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap (temporaire ou permanent) et de personnes âgées. À noter : l'un des principaux besoins d'adaptation du logement concerne la salle de bain, puisque 65% des aides concernent cette pièce (pose de barre d'appui, remplacement de baignoire par une douche, etc).

Un défi pour les années à venir

L'Anah a participé au plan « Grand âge et autonomie » du Gouvernement pour mieux anticiper et prévenir l'impact de l'évolution de la société sur le logement. Le vieillissement de la population constitue, en effet, un défi important lorsqu'on sait que le parc privé constitue le principal lieu d'accueil des ménages séniors. 85% des ménages de 60 ans et plus y sont logés. L'Agence a donc également poursuivi son travail de réflexion commun avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



« Pour 2020, les objectifs de l'Agence sont en hausse par rapport aux résultats 2019 avec le souhait d'adapter

25 000 logements. Les besoins sont grands, il faut travailler à mieux coordonner les différentes interventions des co-financeurs pour y répondre de façon optimale. »

Marielle Ferret,
chargé de mission
autonomie, à l'Anah



20 353

LOGEMENTS

renovés, dont 16 443 pour
permettre le maintien à domicile

3 200 €

D'AIDES

moyennes délivrées par logement

L'engagement financier de l'Agence s'est établi à hauteur de **66,5 millions d'euros**.

07

HUMANISER LES CENTRES D'HÉBERGEMENT

Depuis plus de 10 ans, l'Anah intervient avec l'État pour améliorer la qualité d'accueil des structures d'hébergement, en faveur des personnes sans-domicile.



864

PLACES

d'hébergement ont
bénéficié des aides
de l'Anah en 2019

7,4

MILLIONS

d'euros accordés par
l'Anah à des structures
d'hébergement

Un budget plus que doublé en 2019

L'Anah s'est pleinement mobilisée pour l'humanisation des centres d'hébergement en augmentant massivement son volume d'aides, passant de 3,2 à 7,4 millions d'euros. Les 29 structures ayant bénéficié d'un financement ont ainsi pu assurer des travaux de mise aux normes d'accessibilité, d'individualisation des chambres, de mise en sécurité des locaux, d'amélioration de sanitaires, de rénovation énergétique et parfois la création d'espaces de vie communs. L'objectif prioritaire ? Améliorer la qualité d'accueil et d'hébergement des personnes.

« Les résultats
2019 sont le fruit
d'un travail inédit
de recensement
des besoins et
de remobilisation
des acteurs

Simon Mathivet,
chargé de mission Logement
d'abord et politiques bailleurs,
à l'Anah

concernés. Nous devons poursuivre cette dynamique en valorisant les aides de l'Anah auprès des gestionnaires de ces structures d'hébergement et en les encourageant à s'engager dans des travaux d'humanisation. 2020 sera aussi l'occasion de les accompagner de façon opérationnelle grâce à des outils pédagogiques et à une coordination avec les acteurs de la santé et de la cohésion sociale. »



Alain Brossais
directeur des stratégies
et des relations territoriales,
à l'Anah

« Les activités et interventions de l'Anah ont une forte dimension territoriale. Même lorsque le dispositif est accessible en ligne, sa promotion, sa complémentarité avec d'autres opérations ou son contrôle nécessitent une intervention au plus près de l'habitat concerné. C'est dans ce cadre que l'Agence a développé une relation consolidée avec les territoires, et notamment avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales, particulièrement celles qui sont délégataires des aides. Il en résulte une obligation de s'adapter sans cesse à l'évolution des besoins locaux. C'est l'objectif visé en 2019 à travers la création d'une direction des stratégies et relations territoriales, et c'est la substance de l'action de conseil et d'accompagnement menée au quotidien par ses équipes au bénéfice des territoires. »

03



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Un soutien régulier
et renforcé
aux territoires

01

RÉPONDRE DE FAÇON PLUS EFFICIENTE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

En 2019, l'Agence a conduit plusieurs chantiers pour renforcer sa relation avec les territoires, et l'ensemble du réseau de l'Anah. La relation avec les usagers et les utilisateurs a été intégrée dans ces évolutions.



S'organiser pour plus de cohérence

Le nouvel organigramme de l'Anah traduit une organisation plus cohérente vis-à-vis du réseau. La direction des stratégies et des relations territoriales est désormais constituée de deux services : d'une part, un service de conseil et appui aux territoires, avec une répartition régions Ouest /Est de la France ; d'autre part, un service relation usagers et utilisateurs. Avec cette nouveauté,

l'Agence a souhaité mailler plus finement son animation territoriale et réduire le nombre d'interlocuteurs du siège, pour traiter plus efficacement les demandes des territoires. Cette posture de proximité a aussi pour objectif d'améliorer la capacité de réponses aux problématiques locales et de faciliter les retours d'expérience, la présentation des innovations territoriales. L'enjeu est bien celui de la démultiplication de l'action au niveau territorial.



Adapter la formation aux besoins locaux

Pour permettre une participation plus large aux formations, des partenariats ont été noués avec des structures locales. Plusieurs formations délocalisées sur les opérations programmées ont eu lieu à l'échelle régionale en lien avec les DREAL et vont se poursuivre en 2020. Sur les deux premières régions concernées, le fait de se dérouler sur le territoire a permis d'attirer plus facilement les collectivités locales.

En 2019, une réflexion a démarré sur les formations en ligne qui pourraient concerner le réseau territorial. De premières expériences ont lieu début 2020, grâce à des webinaires, sur les modalités des aides de l'Anah.

Participation à

+ DE 40
RÉUNIONS RÉGIONALES

organisées en 2019, avec les DREAL et les collectivités délégataires, pour le déploiement des interventions de l'Anah.

« L'objectif de la nouvelle organisation est double : renforcer l'accompagnement aux territoires pour favoriser le déploiement des dispositifs nationaux, et faciliter la relation entre l'Anah et les usagers et utilisateurs de ces dispositifs pour mieux satisfaire leurs besoins. Les compétences mobilisées sont différentes, mais complémentaires. Ainsi, dans les territoires, un des enjeux est de consolider les compétences du réseau territorial. L'adaptation constante est également au cœur de la relation usagers – utilisateurs que l'Anah construit en faisant appel à des moyens éprouvés de la « relation clients », ajustés afin de répondre aux attentes évolutives et spécifiques de nos bénéficiaires. »

Philippe Marcassus,
adjoint au directeur
des stratégies et des relations
territoriales

02

CONSEILLER ET OUTILLER LES TERRITOIRES

Au côté des 184 territoires de gestion, l'Anah propose une offre complète d'ingénierie et de financements, adaptée aux besoins des collectivités. L'objectif : aider les territoires à construire des réponses sur mesure.



753
OPÉRATIONS

programmées en France dont notamment 460 Opah et 249 PIG (programme d'intérêt général).

+DE 70 %
DES AIDES

délivrées par l'Anah sont contractualisées directement avec les collectivités territoriales.

Un accompagnement au plus près des besoins des territoires

En 2019, les conseillers en stratégie territoriale ont été en lien étroit avec les territoires pour échanger sur les évolutions législatives et réglementaires : interprétation, mise en œuvre, remontée de problématiques. Ils ont aussi participé à la mise en place de journées spécifiques organisées avec les DREAL : copropriété, centre-ancien, rénovation énergétique, etc. Régulièrement, l'enjeu a été de construire des partenariats afin que les collectivités puissent animer ensuite des dispositifs adaptés à leur territoire.

De façon générale, les collectivités ont été accompagnées par l'Agence sur plusieurs volets :

- ◆ financement de l'ingénierie et notamment des chefs de projets, pour compléter les ressources locales,
- ◆ financement pour des travaux d'office, des outils coercitifs,
- ◆ conseil et appui méthodologique dans la mise en œuvre des outils d'intervention,
- ◆ connaissance de l'habitat privé,
- ◆ assistance sur les outils et la réglementation,
- ◆ formation spécifique selon les métiers et les thématiques.

Des actions au plus près de l'actualité

Plusieurs interventions structurantes ont marqué l'année, en réponse à une situation territoriale particulière ou pour s'appuyer sur les retours de terrain pour améliorer les dispositifs de l'Agence :

- à Marseille pour appuyer les interventions urgentes dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville ;
- à Fessenheim pour faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique ;
- dans 6 départements (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Seine-Saint-Denis, Essonne et Val-de-Marne) pour la mise en œuvre des mesures d'accélération sur l'habitat indigne ;
- dans l'Aude, avec la mise en œuvre du PIG spécifique suite aux inondations de fin 2018 ;
- avec la présentation et des réunions de travail dans les régions suite à l'ouverture aux propriétaires bailleurs du service en ligne ;
- par la contribution à un groupe opérationnel de lutte contre les fraudes à la rénovation énergétique, suite au lancement du Plan chaudière. L'Agence a notamment aidé à la définition des différents types de fraudes grâce à son expérience de terrain.

En 2020, l'Anah va continuer à accompagner les territoires dans leur actualité opérationnelle : déploiement de MaPrimeRénov', programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) de l'Ademe, NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) de l'Anru, mise en œuvre du plan d'investissement volontaire d'Action Logement, mise en place de PPA (projet partenarial d'aménagement) à Marseille pour les copropriétés et au Teil en Ardèche suite au séisme de 2019...



Apporter une assistance quotidienne

L'Anah a soutenu les services instructeurs sur les problématiques réglementaires grâce à une assistance mail et téléphonique quotidienne. Pour les questions qui revenaient le plus souvent, l'Anah a continué d'enrichir le site aide-instruction.anah.gouv.fr, avec 100 nouvelles questions/réponses sur les 350 actives au total. Cet outil apporte, sous forme de FAQ, des réponses harmonisées aux instructeurs et opérateurs.

Pour pérenniser la démarche de dématérialisation, l'Agence a aussi établi un état d'avancement puis accompagné les territoires qui en avaient le plus besoin. Cela a notamment permis de lever directement les éventuels blocages.

20 CLUBS

instructeurs se sont réunis en région au second semestre 2019, notamment pour échanger sur les nouvelles évolutions réglementaires

« La forte dynamique de nos programmes d'interventions s'est accompagnée d'une sollicitation accrue de nos moyens budgétaires. Dans un cadre de gestion très

déconcentré, la qualité de notre dialogue de gestion est essentielle pour assurer une allocation optimale des moyens et ainsi nous permettre d'effectuer les ajustements nécessaires en cours d'année avec une grande réactivité, mais aussi de programmer nos actions dans une perspective pluriannuelle. Nous travaillons donc à la mise en place d'outils collaboratifs qui favorisent des échanges d'information et de données plus fluides, bien entendu sécurisés et que nous pourrions plus facilement répéter en fonction des besoins. »



Fernando de Almeida,
directeur des affaires
financières et comptables
de l'Anah.

03

DIFFUSER DES CONNAISSANCES

L'Agence poursuit son travail d'expertise et de production de ressources... Autant d'outils partagés à disposition de tous, et notamment des territoires et du réseau pour agir efficacement sur l'habitat privé.



À RETROUVER SUR :
ANAH.FR

• médiathèque • publications

Connaître le parc privé, un enjeu de taille

L'Anah dispose d'une base de données de connaissance sur le parc privé, la plus complète possible et actualisable facilement. Dans l'optique de diffuser son expertise et ses études, après un recensement des outils existants en 2018, le chantier s'est poursuivi en 2019. Il s'agit de dessiner les contours d'un centre de ressources sur l'habitat privé, à inscrire dans la stratégie digitale de l'Anah.

En 2020, l'Anah prévoit aussi la mise à jour des données existantes sur le parc privé potentiellement indigne et le repérage des copropriétés fragiles.

PARMI LES PRINCIPALES PUBLICATIONS 2019 :

❖ **Mémento de l'habitat privé 2019 :**

Ouvrage récurrent qui dresse un état des lieux de l'habitat privé en France ;

— chiffres clés du logement :

ménages, difficultés d'accès, besoins en logements, dynamiques des marchés locaux ;

— enjeux du parc privé :

éligibilité aux aides de l'Anah, habitat indigne, précarité énergétique, traitement des copropriétés, autonomie dans le logement.

❖ **Recueil d'outils et d'expériences pour accompagner les interventions locales sur les copropriétés**

Pour chaque dispositif d'action de l'Anah sur les copropriétés, ce guide de plus de 150 pages présente en détail le dispositif et des retours d'expériences dans les territoires.

❖ **Guide des aides 2019 de l'Anah**

Une présentation de toutes les aides financières proposées par l'Agence, en fonction de 4 publics : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires et syndicats de copropriétaires.

❖ **Fiches en lien avec le Forum des politiques de l'habitat privé**

Plusieurs fiches ont été publiées sur des thématiques spécifiques telles que : les conseils citoyens dans le renouvellement urbain, les contrats de régénération des lotissements.

❖ **Plaquette de présentation institutionnelle :**

L'Anah a édité une plaquette pour présenter ses ambitions et ses activités. Un document qui reflète à la fois les grandes dynamiques à l'œuvre et nos actions en faveur d'un logement plus agréable, confortable, décent, abordable.

Animer la communauté de l'habitat privé

L'Agence tient aussi faire progresser le débat sur l'habitat privé, à élargir les points de vue et à diffuser de bonnes pratiques grâce aux retours d'expériences des territoires. Une ambition qui se traduit dans nos publications (Cahiers de l'Anah, newsletters, guides, etc), dans nos événements (Moments Pros, Ateliers de l'Anah, etc) ou encore lors de nos prises de paroles.



« Le rôle de l'Agence est d'être de plus en plus producteur « d'expertise et de synergies » sur les politiques de l'habitat privé.



Martin Lagane,
chef du Pôle communication,
coordination et relations
institutionnelles de l'Anah

L'organisation récurrente des « Moments Pro » permet de véritables moments d'échanges et de remontées de terrain, essentiels pour un pilotage efficace des programmes. « Les Cahiers de l'Anah » ont également évolué pour laisser plus de place aux débats prospectifs, à travers la parole d'experts, de chercheurs, de responsables politiques. Enfin, les élus font l'objet d'une communication particulière afin de les aider à comprendre et à se saisir des enjeux d'une politique publique complexe, qui nécessite de s'inscrire dans le temps. »

À RETENIR

91%

DES MOYENS
BUDGÉTAIRES
2019

consacrés aux aides
pour les propriétaires
et syndicats
de copropriétaires

69

MILLIONS D'EUROS

pour l'ingénierie
dans les territoires

184

TERRITOIRES
de gestion

DONT 110

collectivités territoriales

LE PROGRAMME
HABITER MIEUX

a permis la rénovation

DE 116 995

LOGEMENTS

SOIT 88% DE PLUS

par rapport à 2018



RAPPORT DE GESTION



BILAN DE CONSOMMATION

DES AIDES DE L'AGENCE

AU TOTAL,

155 765
LOGEMENTS

ONT ÉTÉ RÉNOVÉS
GRÂCE À CES AIDES :

128 736

logements de
propriétaires occupants

3 969

logements de
propriétaires bailleurs

22 837

logements en copropriétés

223

logements dans le
cadre d'aides dédiées
aux communes
(travaux d'office)

AU TOTAL, PRÈS DE **970,2 MILLIONS D'EUROS** D'AIDES ONT ÉTÉ ACCORDÉS EN 2019 PAR L'ANAH.

Ils se répartissent de la manière suivante :

880,5
millions d'euros

aux propriétaires pour le
financement de leurs travaux

69
millions d'euros

pour l'ingénierie
(études, suivi-
animation d'opérations
programmées, etc.)

13,3

millions d'euros
pour les opérations
de résorption de
l'habitat insalubre
(RHI)

7,4
millions d'euros
pour l'humanisation des
centres d'hébergement

Ces aides ont permis
de créer ou de préserver

38 941
EMPLOIS

02

LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

+88 %
du nombre
de logement aidés
en faveur
des propriétaires
occupants

Les propriétaires occupants

Le nombre de logements aidés en faveur des propriétaires occupants a presque doublé (+88 %) par rapport à 2018, avec une augmentation de 50 % du montant des aides allouées. L'aide moyenne attribuée par logement est en revanche en diminution de 20 %. Ces tendances s'expliquent en partie par l'impact du Plan Chaudière lancé par le Gouvernement

début 2019 qui a engendré une mobilisation importante des aides Habiter Mieux agilité, en particulier sur le changement des équipements de chauffage.

Comme les années précédentes, les aides de l'Anah ont été principalement attribuées à des propriétaires occupants en difficulté avec 70 % (contre 72 % en 2018) des logements rénovés appartenant à des propriétaires très modestes.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Total	2019	128 736	715,5	5 558
	2018	68 529	476,2	6 948
Dont propriétaires très modestes	2019	89 682	552	6 155
	2018	49 454	266,5	5 389

+8 %
montant moyen
d'aide
aux travaux par
rapport à 2018

Les propriétaires bailleurs

Le nombre de logements rénovés appartenant à des propriétaires bailleurs a diminué de 10 % par rapport à 2018, tandis que le montant moyen d'aide aux travaux par rapport à 2018 a légèrement augmenté (+8 %) passant de 18 362 € à 19 772 €. Cela confirme la tendance

engagée ces dernières années avec un changement de structure des projets plus souvent orientés vers des travaux lourds de résorption de l'habitat indigne, insalubre et très dégradé. 87 % des logements ont été remis sur le marché après rénovation à des niveaux de loyers social et très social, ce qui reste dans le même ordre de grandeur qu'en 2018 (90 %).

		Nombre de logements aidés	Logements en %	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Total	2019	3 969	100	78,5	19 772
	2018	4 425	100	81,3	18 362
Dont loyer très social	2019	292	7,3	10,6	36 465
	2018	384	16,5	13,4	34 973
Dont loyer social	2019	3 096	78	59,7	19 285
	2018	3 162	73,9	60,1	18 995
Dont loyer intermédiaire	2019	532	13,4	7,9	14 848
	2018	552	9,6	7,8	14 057

➤ ÉVOLUTION DES RÉSULTATS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS PAR PRIORITÉ D'ACTION

À titre informatif, on note une différenciation importante de l'évolution par priorité d'action avec une forte augmentation des travaux liés à la dépendance et la perte d'autonomie ainsi que ceux liés à la rénovation énergétique. La comparaison de ces évolutions entre elles

n'est pas pertinente du fait des doubles comptes liés à des opérations lourdes mixant plusieurs priorités d'action sur un même logement. Au total 78,5M€ ont été engagés cette année pour contribuer à la rénovation de ces logements.

		Lutte contre l'habitat indigne	Logements très dégradés	Logements moyennement dégradés	Logements autonomie	Dont Habiter Mieux	Total (hors doubles comptes)
Nombre de logements	2019	215	2 252	507	40	3 421	3 969
	2018	278	2 232	515	33	2 744	4 425
Variation		-22,7%	0,9%	-1,5%	21,2%	24,7%	-10,3%
Montant des subventions en M€	2019	4,3	54,3	7,2	0,1	71,7	78,5
	2018	5,9	53,0	6,8	0,08	75,8	81,8
Variation		-27,1%	2,4%	5,9%	25%	-5,4%	-4%

+32,5 %
d'augmentation
pour les aides du
nombre de logements
financés en aides
aux syndicats
de copropriétaires

Les syndicats de copropriétaires

► LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre du redressement de copropriétés en difficulté, le nombre de logements financés en aides aux syndicats de copropriétaires est en

augmentation de 32,5%, ce qui s'explique par mise en œuvre du plan Initiative Copropriétés engagé fin 2018 et dont la boîte à outils est bien appropriée par les élus. Cela permet de dépasser les objectifs assignés (fixés à 16 000 logements en 2019).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Aides aux syndicats de copropriétaires	2019	19 467	72,7	3 735
	2018	14 687	43,6	2 968

► LES COPROPRIÉTÉS FRAGILES

Les chiffres relatifs aux copropriétés fragiles relèvent du programme Habiter Mieux et sont

évoqués dans la partie traitant de la lutte contre la précarité énergétique « L'aide Habiter Mieux Copropriété » (voir p. 60).

-13 %
du coût moyen
de subvention

Les structures d'hébergement

Après une année 2018 où les aides accordées aux propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergements au titre du programme d'humanisation ont été faiblement mobilisées, l'année 2019 marque le bénéfice de l'animation de

ce programme avec une consommation de la quasi-totalité de l'enveloppe (7,4M€ sur les 8M€ dédiés à ce programme).

Le coût moyen de subvention par place (8 587€) diminue de 13%, restant en dessous du plafond de subvention maximal par place.

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
Total	2019	7 393 483	17 406 474	861	30
	2018	3 163 209	5 539 023	321	17
Dont études	2019	104 872	106 735	50	-
	2018	202 304	202 304	12	4

+30 %
des études pré-
opérationnelles
lancées en 2019

Les collectivités et les maîtres d'ouvrage

L'Anah accompagne les collectivités locales maîtres d'ouvrage dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents dispositifs d'intervention à travers le financement de prestations d'ingénierie : la réalisation de diagnostics et d'actions de repérage, des études préalables

et pré-opérationnelles et le suivi-animation en phase opérationnelle, l'évaluation.

On note une forte hausse des études pré-opérationnelles lancées en 2019 (+30 %) et un nombre de dispositifs opérationnels en hausse, notamment en matière d'Opah de renouvellement urbain lié au démarrage des projets Action Cœur de Ville.

Les collectivités et opérateurs menant des opérations de RHI ou Thirori

Depuis la publication du décret du 24 décembre 2009, l'Agence assure le financement des opérations de recyclage foncier dite RHI (résorption de l'habitat insalubre, irrémédiable ou dangereux) et Thirori (traitement de l'habitat insalubre remé-

diable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière). En 2019, l'Agence a consacré 13,3 M€ à ce type d'opérations complexes, confirmant l'intérêt de l'augmentation du budget alloué à cette politique établi depuis 2018 à 15 M€ par an. Cela s'explique par la mobilisation des collectivités locales au titre de la revitalisation des centres anciens, à la fois dans le cadre de l'AMI centres bourgs et du programme Action Cœur de Ville.

	Nombre de réunions de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne	Demandes de vérification de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du relogement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2019	5	29	22	14	34	13,3
2018	5	25	22	16	24	13,04

03

LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

L'activité de l'habitat indigne continue de progresser légèrement par rapport à 2018, en termes de montant d'aides (+2,5%), malgré un nombre de logements aidés en diminution de 12% (propriétaires bailleurs et syndicats de co-

propriétaires). On constate cependant une forte progression de logements traités par les communes (+321%) au travers des travaux d'office. L'évolution du montant des aides s'explique par des travaux plus conséquents au logement. En effet 42% des logements ont un programme de travaux incluant la rénovation énergétique, dont 55% sont des logements voués à la location.

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2019	1 755	40,3	22 965
	2018	1 782	38,7	21 701
Propriétaires bailleurs	2019	2 467	58,6	23 747
	2018	3 025	66,7	21 715
Syndicats de copropriétaires	2019	5 773	28,7	4 971
	2018	7 337	21,5	2 925
Communes (travaux d'office)	2019	223	1,7	7 806
	2018	53	0,4	7 018
Total	2019	10 218	129,3	12 657
	2018	12 197	126,2	10 346

La lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique a représenté 67% des aides aux travaux en 2019 (contre 75% en 2018), soit environ 648,8 M€, portant à 116 995 le nombre de logements ayant bénéficié d'une amélioration de performance énergétique. Depuis le début du programme Habiter Mieux en 2011, plus de 430 000 logements ont été rénovés. L'activité du programme Habiter Mieux dans son ensemble (tous profils de bénéficiaires) progresse en 2019 de 88% par rapport à 2018.

Cette progression se caractérise par :

- › une accélération inédite et exceptionnelle de la progression du nombre des bénéficiaires du programme avec 116 995 logements financés en 2019 contre 62 345 en 2018. Le nombre des propriétaires occupants financés, notamment, a plus que doublé pour atteindre 109 359.
- › les aides Habiter Mieux sérénité aux propriétaires occupants dédiées aux rénovations globales nécessitant un accompagnement personnalisé ont obtenu des résultats stabilisés et dépassant

l'objectif de 41 000 logements aidés, notamment dans les opérations du secteur programmé engagées à l'initiative des collectivités territoriales. Le gain de performance moyen de ces opérations s'élève désormais à plus de 42%.

› la nouvelle aide, baptisée Habiter Mieux agilité, créée début 2018 pour les propriétaires occupants de maisons individuelles qui envisagent de réaliser des travaux simples dont l'efficacité a été avérée depuis le début du programme a représenté l'essentiel de la croissance du nombre des bénéficiaires. Cette croissance a notamment bénéficié en janvier 2019 du lancement du plan Chaudière par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du renforcement du Coup de Pouce chauffage cumulable avec les aides Habiter Mieux agilité. Au total, ces aides ont porté sur l'amélioration de l'installation de chauffage dans 65 525 logements en 2019 contre 7 814 en 2018.

› le programme Habiter Mieux Copropriété a consolidé en 2019 sa montée en puissance pour atteindre au total 11 595 logements rénovés depuis sa création début 2017. Le gain de performance moyen de ces opérations progresse encore pour atteindre 48,2% en 2019.

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants — dont Habiter Mieux sérénité — dont Habiter Mieux agilité	2019	109 359	648,8	5 933
		40 895	383,3	9 372
		68 464	265,6	3 880
	2018	51 107	414	8 101
		42 060	384,8	9 150
		9 047	29,2	3 223
Propriétaires bailleurs	2019	3 421	71,7	20 959
	2018	3 664	75,8	20 684
Syndicats de copropriétaires	2019	4 215	40	9 478
	2018	7 574	37,3	4 929
Total	2019	116 995	760,5	6 500
	2018	62 345	527,1	8 455

● NOMBRE DE LOGEMENTS ENGAGÉS EN 2019 PAR RÉGION

Le nombre de logements rénovés dans le cadre du programme Habiter Mieux a augmenté dans la quasi-totalité des régions.

Régions		Nombre de logements aidés par le programme Habiter Mieux	Variation en %
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	2019	14 453	+85,5
	2018	7 790	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2019	6 597	+80,9
	2018	3 647	
BRETAGNE	2019	7 173	+67,7
	2018	4 277	
CENTRE-VAL DE LOIRE	2019	5 545	+85,9
	2018	2 983	
CORSE	2019	302	+30,7
	2018	231	
DOM	2019	6	-70
	2018	20	
GRAND EST	2019	11 550	+69,5
	2018	6 814	
HAUTS-DE-FRANCE	2019	14 163	+152,4
	2018	5 611	
ILE-DE-FRANCE	2019	10 958	+37,4
	2018	7 974	
NORMANDIE	2019	6 540	+121,2
	2018	2 957	
NOUVELLE AQUITAINE	2019	13 797	+129,3
	2018	6 016	
OCCITANIE	2019	13 268	+82,7
	2018	7 261	
PAYS DE LA LOIRE	2019	9 188	+100,2
	2018	4 589	
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2019	3 455	+58,8
	2018	2 175	
TOTAL	2019	116 995	+87,7
	2018	62 345	

► PROGRAMME HABITER MIEUX : LE POINT SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Année	Nombre de logements rénovés	Montant des aides Habiter Mieux engagées en €
2010	22	41 800 €
2011	6 669	51 577 193 €
2012	12 738	100 700 000 €
2013	34 157	383 400 000 €
2014	49 831	571 000 000 €
2015	49 706	517 000 000 €
2016	40 726	415 000 000 €
2017	52 266	501 700 000 €
2018	62 345	527 100 000 €
2019	116 995	970 200 000 €

► L'AIDE HABITER MIEUX COPROPRIÉTÉ

		Nombre de logements aidés	Montant total en M€	Aide moyenne par logement en €
Aide aux syndicats de copropriétés fragiles	2019	2 686	11,9	4 431
	2018	6 387	22,5	3 523

-58 %
du nombre
de logements
ayant bénéficié
de l'aide Habiter
Mieux Copropriété
par rapport à 2018

Le nombre de logements ayant bénéficié de cette aide dans le cadre du programme Habiter Mieux Copropriété a diminué de 58% par rapport à 2018. Cela s'explique par la montée en

puissance du programme Habiter Mieux agilité en lien avec le plan Chaudière, avec report vers début 2020 de l'engagement des dossiers relatifs aux copropriétés fragiles.

Le redressement des copropriétés

Le nombre de logements en copropriétés accompagnés par l'Agence continue d'augmenter (+8%), malgré la baisse de ce nombre de logements en copropriétés fragiles. Cela montre que le redressement des copropriétés reste un enjeu majeur et qu'il prend toute sa place grâce au plan Initiative Copropriétés qui mobilise l'ensemble de la chaîne d'acteurs concernés, délégations locales de l'Anah, collectivités, syndicats de copropriétaires, mais également les bureaux d'étude et les opérateurs qui interviennent sur le terrain.

Le nombre de logements en copropriétés accompagnés par l'Agence continue d'augmenter (+8%), malgré la baisse de ce nombre de logements en copropriétés fragiles. Cela montre que le redressement des copropriétés reste un enjeu majeur et qu'il prend toute sa place grâce au plan Initiative Copropriétés qui mobilise l'ensemble de la chaîne d'acteurs concernés, délégations locales de l'Anah, collectivités, syndicats de copropriétaires, mais également les bureaux d'étude et les opérateurs qui interviennent sur le terrain.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Total	2019	22 837	84,8	3 712
	2018	21 074	66,1	3 136
Copropriétés en difficulté	2019	19 467	72,7	3 735
	2018	14 687	43,6	2 968
Copropriétés fragiles	2019	2 686	11,9	4 431
	2018	6 387	22,5	3 523

Le développement d'un parc à loyer maîtrisé à vocation sociale

Une légère baisse (-9%) du nombre de conventionnements est à signaler en 2019 par rapport à l'année 2018, avec toujours une prédominance des loyers sociaux comptant pour 69% des conventionnements. Pour cette seconde année de mise

en œuvre du plan national Logement d'abord, les 23 collectivités de mise en œuvre accélérée du plan ont porté 8% de l'activité bailleurs (contre 15% en 2018).

Par ailleurs, 1 697 logements ont été conventionnés à travers un dispositif d'intermédiation locative en 2019, soit une augmentation de 12% de cette offre en logement d'insertion.

		Loyer très social	Loyer social	Loyer intermédiaire	TOTAL
TOTAL	2019	374	5 663	2 141	8 227
	Dont les 23 collectivités de mise en oeuvre accélérée	74	524	111	715
	2018	317	5 771	2 897	8 985

684lots d'habitation
en copropriétés
mis en accessibilité
pour 0,2 M€ d'aides

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Ce segment d'activité de l'Agence continue d'augmenter (tendance observée depuis 2012), avec une augmentation de 20% par rapport à l'année 2018 et une part toujours importante des dossiers à destination des propriétaires très modestes (75% en 2018). Plus de la moitié des aides (en volume de logements et en montant de subventions)

sont attribuées à des personnes de GIR 5 et 6, dans une logique de prévention de la perte d'autonomie. Près de 20% des aides sont attribués aux personnes en situation de handicap.

1 586 logements ont bénéficié des primes Habiter Mieux avec des travaux d'adaptation couplés avec des travaux de rénovation énergétique.

Il convient de souligner en 2019 la mise en accessibilité de 684 lots d'habitation en copropriétés pour un montant de 0,2 M€ d'aides.

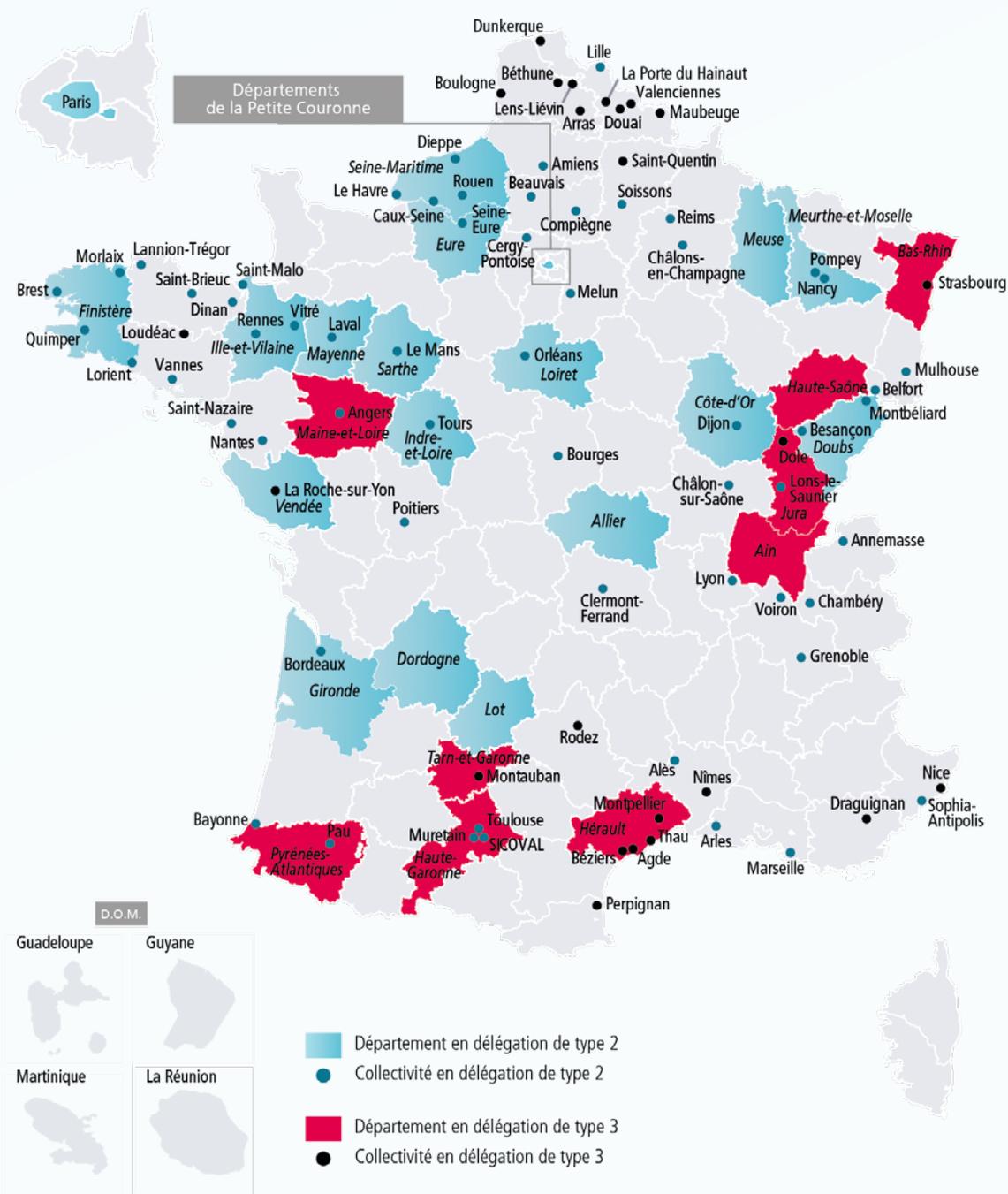
		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Total	2019	20 353	66,5	3 266
	2018	16 985	57,4	3 378
dont maintien à domicile	2019	16 443	53,1	3 231
	2018	13 701	44,2	3 229
dont handicap	2019	3 226	13,2	4 088
	2018	3 284	13,1	4 001
dont accessibilité des immeubles	2019	684	0,2	215

04

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

Les territoires de gestion

En 2019, les aides de l'Anah ont été accordées par 184 territoires de gestion, dont 110 collectivités.



La répartition des aides en milieux rural et urbain

En 2019, la répartition des aides de l'Agence reste équilibrée entre territoire rural et territoire urbain. Le montant moyen des aides a globalement augmenté par rapport à 2018 pour tous

les types de territoires. Le montant global des aides reste plus élevé en milieu rural. En effet, dans ces territoires, les travaux concernent des maisons individuelles (d'environ 100 m²), tandis qu'en milieu urbain, les interventions ont lieu dans des appartements (d'environ 65 m²) ou des parties communes d'immeubles en copropriété.

Type de bassin de vie		Nombre de logements aidés	Répartition	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
Essentiellement rural	2019	63 500	40,8%	392,8	6 187
	2018	35 179	37,4%	263,4	7 488
Intermédiaire	2019	37 797	24,3%	222,4	5 884
	2018	21 915	23,3%	158,0	7 211
Essentiellement urbain	2019	54 468	34,9%	265,3	4 870
	2018	36 987	39,3%	202,9	5 484

* Zonage bassin de vie 2012 Insee

Les résultats régionaux

Régions		TOTAL des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah en M€	Nombre de logements aidés	Dont logements propriétaires occupants	Dont logements propriétaires bailleurs
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	2019	113,8	104,9	18 425	16 149	493
	2018	82,3	74,46	12 684	8 831	525
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2019	53,3	50,63	7 865	7 604	191
	2018	41,2	39,11	4 817	4 584	216
BRETAGNE	2019	60,2	55,95	8 820	8 339	151
	2018	46,1	42,43	5 742	5 240	198
CENTRE-VAL DE LOIRE	2019	39,7	36,95	6 856	6 623	134
	2018	27,2	25,24	3 956	3 316	88
CORSE	2019	5,6	5,19	561	426	32
	2018	5,4	4,95	439	328	44
DOM	2019	1,1	0,76	54	0	54
	2018	1,1	0,83	65	0	65
GRAND EST	2019	95,1	88,59	14 713	12 978	471
	2018	74,9	68,75	9 277	7 246	572
HAUTS-DE-FRANCE	2019	93,7	87,67	15 606	14 849	379
	2018	62,2	55,7	6 828	6 233	359
ILE-DE-FRANCE	2019	119,2	106,15	25 592	9 894	135
	2018	89,6	81,38	17 608	5 654	194
NORMANDIE	2019	47,3	45,25	7 667	7 373	284
	2018	30,4	28,75	5 145	3 644	207
NOUVELLE AQUITAINE	2019	108	100,59	16 022	14 986	617
	2018	69,1	61,35	7 939	7 198	495
OCCITANIE	2019	103,2	95,3	16 134	14 651	474
	2018	76,3	69,82	9 251	8 051	581
PAYS DE LA LOIRE	2019	67,9	64,5	11 368	10 863	255
	2018	47,6	44,17	6 483	5 856	260
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2019	41,5	38,03	6 082	4 001	299
	2018	30,9	27,3	3 847	2 348	621
TOTAL	2019	949,6	880,46	155 765	128 736	3 969
	2018	684,3	624,24	94 081	68 529	4 425

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

Les aides aux travaux par région entre secteurs programmé et diffus en 2019

42% des logements ont été aidés dans le cadre d'opérations programmées.

Régions	Diffus / Programmé	Montants des aides en €
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Secteur diffus	59 146 123
	Secteur programmé	58 015 762
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Secteur diffus	40 241 979
	Secteur programmé	13 419 942
BRETAGNE	Secteur diffus	25 013 877
	Secteur programmé	35 930 900
CENTRE-VAL DE LOIRE	Secteur diffus	20 642 069
	Secteur programmé	19 319 623
CORSE	Secteur diffus	1 825 958
	Secteur programmé	3 867 137
DOM	Secteur diffus	601 882
	Secteur programmé	468 885
GRAND EST	Secteur diffus	38 647 887
	Secteur programmé	58 011 461
HAUTS-DE-FRANCE	Secteur diffus	42 215 795
	Secteur programmé	52 004 857
ILE-DE-FRANCE	Secteur diffus	51 097 236
	Secteur programmé	72 952 880
NORMANDIE	Secteur diffus	27 994 079
	Secteur programmé	19 757 329
NOUVELLE AQUITAINE	Secteur diffus	48 652 509
	Secteur programmé	62 326 269
OCCITANIE	Secteur diffus	36 354 187
	Secteur programmé	70 920 890
PAYS DE LA LOIRE	Secteur diffus	34 346 339
	Secteur programmé	34 099 988
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	Secteur diffus	17 008 748
	Secteur programmé	25 289 271

◆ NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ÉLIGIBLES ET NOMBRE DE PROGRAMMES
PAR RÉGION EN 2019

Régions	Nombre de propriétaires occupants éligibles (Filocom 2015)	Nombre de programmes
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	630 859	121
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	298 574	35
BRETAGNE	356 512	49
CENTRE-VAL DE LOIRE	260 597	37
CORSE	25 221	13
DOM	138 748	2
GRAND EST	481 399	77
HAUTS-DE-FRANCE	544 823	61
ILE-DE-FRANCE	766 335	100
NORMANDIE	287 255	51
NOUVELLE AQUITAINE	614 274	86
OCCITANIE	554 758	104
PAYS DE LA LOIRE	365 762	53
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	370 251	33
Total	5 695 368	822

Les résultats en logements aidés

► NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS

En 2019, près de 58% des logements financés se situent dans un secteur dit « programmé », cette proportion est stable par rapport à 2018.

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL	Part des logements en secteur diffus	Part des logements en secteur programmé
Propriétaires occupants	2019	85 175	43 561	128 736	66%	34%
	2018	31 108	37 421	68 529	45%	55%
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2019	1 079	2 890	3 969	27%	73%
	2018	1 018	3 407	4 425	23%	77%
Syndicats de copropriétaires	2019	3 695	19 142	22 837	16%	84%
	2018	7 342	13 732	21 074	35%	65%
Communes (travaux d'office)	2019	197	26	223	88%	12%
	2018	51	2	53	96%	4%
TOTAL	2019	90 146	65 619	155 765	58%	42%
	2018	39 519	54 562	94 081	42%	58%

* Secteur programmé: les logements se situent dans un périmètre qui a fait l'objet d'un contrat appelé « convention de programme » ou « opération programmée » signé entre l'Anah et la collectivité territoriale. Secteur diffus: les logements n'entrent pas dans le périmètre d'une opération programmée.

LES AIDES ACCORDÉES PAR PUBLIC EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL en M€	Part des aides accordées en secteur diffus	Part des aides accordées en secteur programmé
Propriétaires occupants	2019	401,59	313,91	715,50	56 %	44 %
	2018	195,27	280,89	476,15	41 %	59 %
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2019	21,96	56,52	78,47	28 %	72 %
	2018	20,52	61,10	81,62	25 %	75 %
Syndicats de copropriétaires	2019	11,83	72,95	84,78	14 %	86 %
	2018	23,99	42,10	66,09	36 %	64 %
Communes (travaux d'office)	2019	1,02	0,76	1,77	57 %	43 %
	2018	0,35	0,07	0,42	83 %	17 %
TOTAL	2019	436,40	444,13	880,52	50 %	50 %
	2018	240,13	384,15	624,28	38 %	62 %

58 %
des logements
ont été aidés
dans le cadre
d'opérations
programmées

Les programmes locaux

En 2019, 58% des logements ont été aidés dans le cadre d'opérations programmées menées par les collectivités locales (même proportion qu'en 2018).

➤ NOMBRE ET MONTANT DES AIDES PAR TYPE DE PROGRAMME

		Nombre de programmes	Nombre de logements aidés	Évolution 2018/2019 du nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
Opah	2019	209	13 625	18,2	112,5
	2018	206	11 522		103,97
Opah-RR	2019	34	1 834	20,9	14,71
	2018	34	1 516		13,41
Opah-RU	2019	136	3 454	19,9	51,91
	2018	114	2 880		42,84
Opah-CB	2019	43	798	16,5	9,97
	2018	108	685		8,73
Opah-CD et PLS	2019	100	15 117	54,5	70,37
	2018	249	9 785		37,82
PIG et autres	2019	234	30 791	9,3	249,59
	2018	42	28 161		233,78
TOTAL	2019	756	65 619	20,3	509,20
	2018	753	54 549		440,57

Opah : Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Opah-RR : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale.

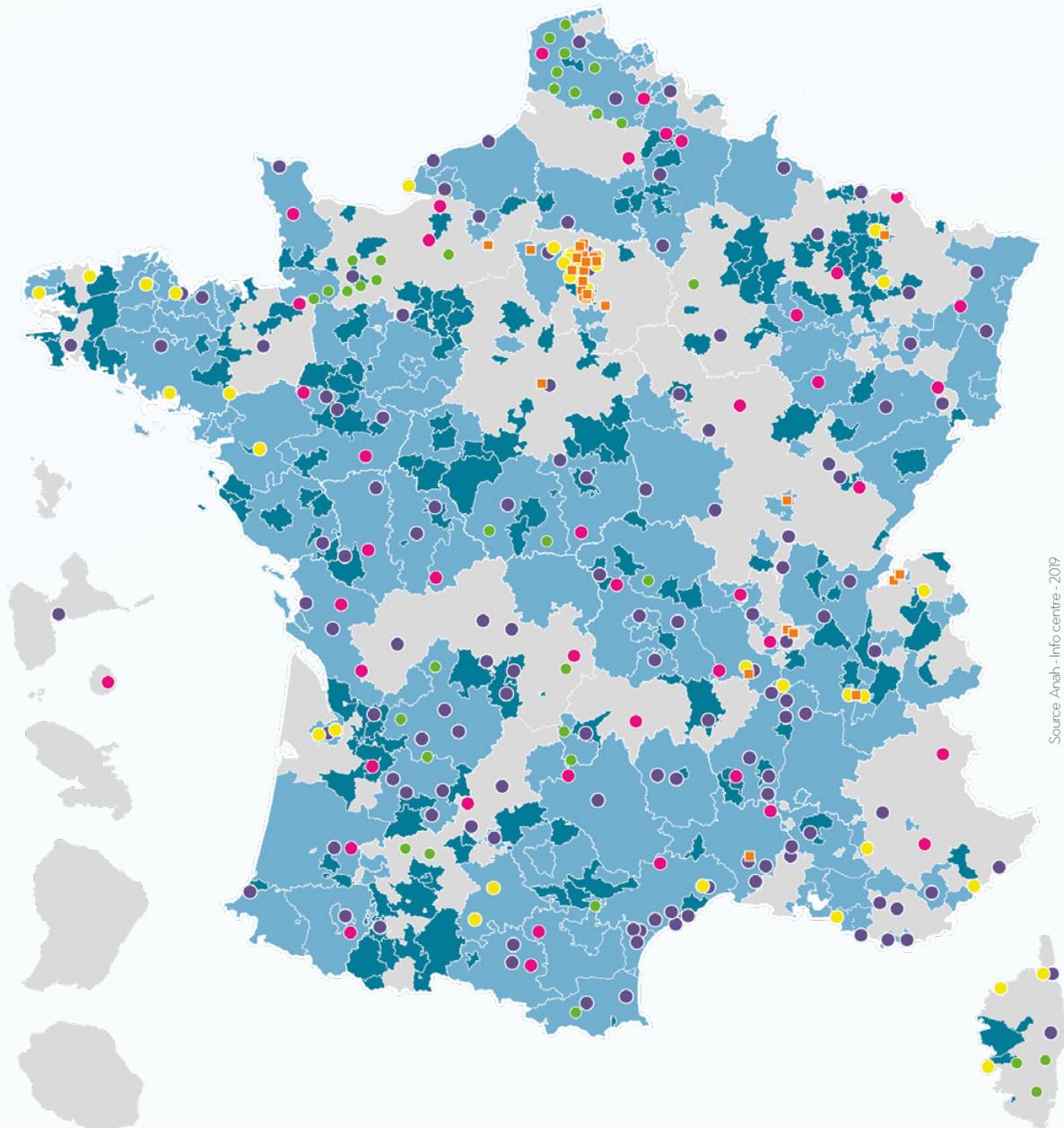
Opah-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.

Opah-CB : Opération programmée d'amélioration de l'habitat centres-bourgs.

Opah-CD : Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées.

PIG : Programme d'intérêt général.

PLS : Plan de sauvegarde.



Source Anah - Info centre - 2019

234 PIG : Programme d'intérêt général
 48 PDS : Plan de sauvegarde

209 Opah : Opération programmée
 d'amélioration de l'habitat

136 Opah-RU : Opah de renouvellement urbain
 52 Opah-CD : Opah - copropriétés dégradées
 43 Opah-CB : Opah centres-bourgs
 34 Opah-RR : Opah de revitalisation rurale

UN TRÈS HAUT NIVEAU D'ACTIVITÉ

Les résultats de l'exécution 2019 confirment un niveau exceptionnel d'activité de l'ensemble des programmes de l'Anah et le fort ancrage de ses interventions dans les territoires autour des deux priorités de l'Agence : la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

Le montant des engagements sur les politiques d'interventions a atteint un niveau inédit en 2019

L'activité de l'Agence s'est traduite en 2019 par des résultats d'une ampleur inédite. **970,2 M€ de subventions ont en effet été engagés et 155 765 logements aidés.** L'Agence a ainsi très largement dépassé ses objectifs d'aides à la ré-

novation, initialement fixés à 120 000 logements. Ce résultat marque également une évolution très significative par rapport à l'année précédente : +65% en nombre de logements et +39% en autorisations d'engagement.

Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 880,5 M€ soit 91% des moyens budgétaires mobilisés en 2019 et +41% par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Évolution 2018 - 2019
Aides aux propriétaires bailleurs	79 724 524 €	76 547 420 €	-4,0 %
Aides aux propriétaires occupants	467 142 196 €	709 226 248 €	51,8 %
Aides aux syndicats de copropriétés	77 385 803 €	94 713 020 €	22,4 %
Ingénierie	59 902 545 €	68 991 237 €	15,2 %
Humanisation des structures d'hébergement	3 163 209 €	7 393 483 €	133,7 %
RHI - THIRORI	13 041 888 €	13 268 169 €	1,7 %
TOTAL	700 360 165 €	970 139 577 €	38,5 %

+52%
c'est le montant
d'aides accordées
aux propriétaires
occupants,
par rapport à 2018

Le montant des aides accordées aux propriétaires occupants s'est élevé à 709 M€ (+52% par rapport à 2018). Le nombre de logements subventionnés augmente de +88%. Cette évolution traduit le haut niveau des résultats du programme Habiter Mieux agilité portés par le Plan chaudière engagé en janvier 2019 par le Gouvernement. Elle confirme aussi la très bonne dynamique du programme Habiter Mieux sérénité qui a permis de rénover 40 895 logements.

Les dossiers à l'immeuble, principalement les syndicats de copropriété, affiche une progression de 9% sur le nombre de logements subventionnés et +22% d'aides versées comparé à 2018. Cette dynamique est due principalement à la mise en œuvre du plan Initiative Copropriétés et des mesures nouvelles mises en place, à ce titre, depuis octobre 2018.

En revanche, le nombre de logements concernant les dossiers de propriétaires bailleurs recule de 10% et de 4% en subventions engagées.

Ce segment d'intervention a été pénalisé par la prise de décision tardive des mesures de fin de gestion et conduit au renvoi du traitement d'un certain nombre de dossiers sur l'exercice 2020.

Le montant des financements en matière de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori) s'élève à 13,3M€ pour 2019. La consommation de cette enveloppe est en légère augmentation de +1,7% par rapport à 2018 et se maintient donc à un excellent niveau, le plus élevé depuis 2013.

Le montant des engagements relatifs aux subventions versées dans le cadre de l'humanisation des structures d'hébergement s'élève à 7,4 M€, soit 92,4% des autorisations d'engagement ouvertes. Celui-ci en augmentation de +133,7% par rapport à l'exercice 2018 mais se situe à un niveau d'engagement proche de celui de 2017.

Une forte augmentation des crédits de paiement consommés corrélée à l'évolution du volume des engagements constatés sur les exercices 2018 et 2019.

611 M€
le montant des
crédits de paiement
consommés

› Le montant des crédits de paiement consommés sur l'enveloppe d'intervention s'établit à 611 M€ (dont 1,7 M€ dédiée à l'action territoriale), soit un taux de consommation de 93,1% par rapport aux prévisions du budget rectificatif n°2 de 2019.

› Par comparaison à l'exercice 2018, le niveau de dépenses affiche une augmentation de 19,5%. Cette évolution s'explique principalement par l'impact du volume d'engagements des exercices 2018 et 2019.

► TABLEAU DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'ENVELOPPE INTERVENTION

(hors partenariat opérationnel)

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Évolution 2018
Aides aux propriétaires	391 406 838 €	474 538 481 €	567 963 958 €	19,7%
Ingénierie	19 206 799 €	24 822 188 €	31 945 986 €	28,7%
Humanisation des structures d'hébergement	5 440 454 €	7 510 902 €	5 105 770 €	-32,0%
RHI - THIRORI	7 989 614 €	3 976 072 €	4 315 818 €	8,5%
TOTAL	424 043 705 €	510 847 643 €	609 331 532 €	19,3%

665 M€

le total
des recettes
encaissées
par l'agence

Un niveau de recettes encaissées par l'Agence en 2019 conforme aux prévisions

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2019 s'élève à 665 M€, soit un taux d'exécution de 100,4% par rapport aux prévisions budgétaires du BR2. Ce montant des recettes affiche toutefois une baisse de -10,8% comparé à l'exercice précédent.

La recette principale de l'Anah est le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone. Sur l'exercice 2019, l'Anah a perçu 420 M€ à ce

titre, montant qui correspond au montant plafond affecté par la loi de finances 2019.

Les autres recettes principales comprennent la taxe sur les logements vacants (61 M€) et la contribution des fournisseurs d'énergie au programme Habiter Mieux (60 M€). L'Agence a également perçu un financement de 110 M€ au titre de la contribution du Grand Plan d'investissement (GPI) pour la réduction des passoires énergétiques axée prioritairement au bénéfice des propriétaires les plus modestes, ainsi que 7 M€ pour le financement à 100% des travaux d'office sur six territoires d'accélération (voir p.47).

TABLEAU DES RECETTES ENCAISSÉES PAR L'ANAH

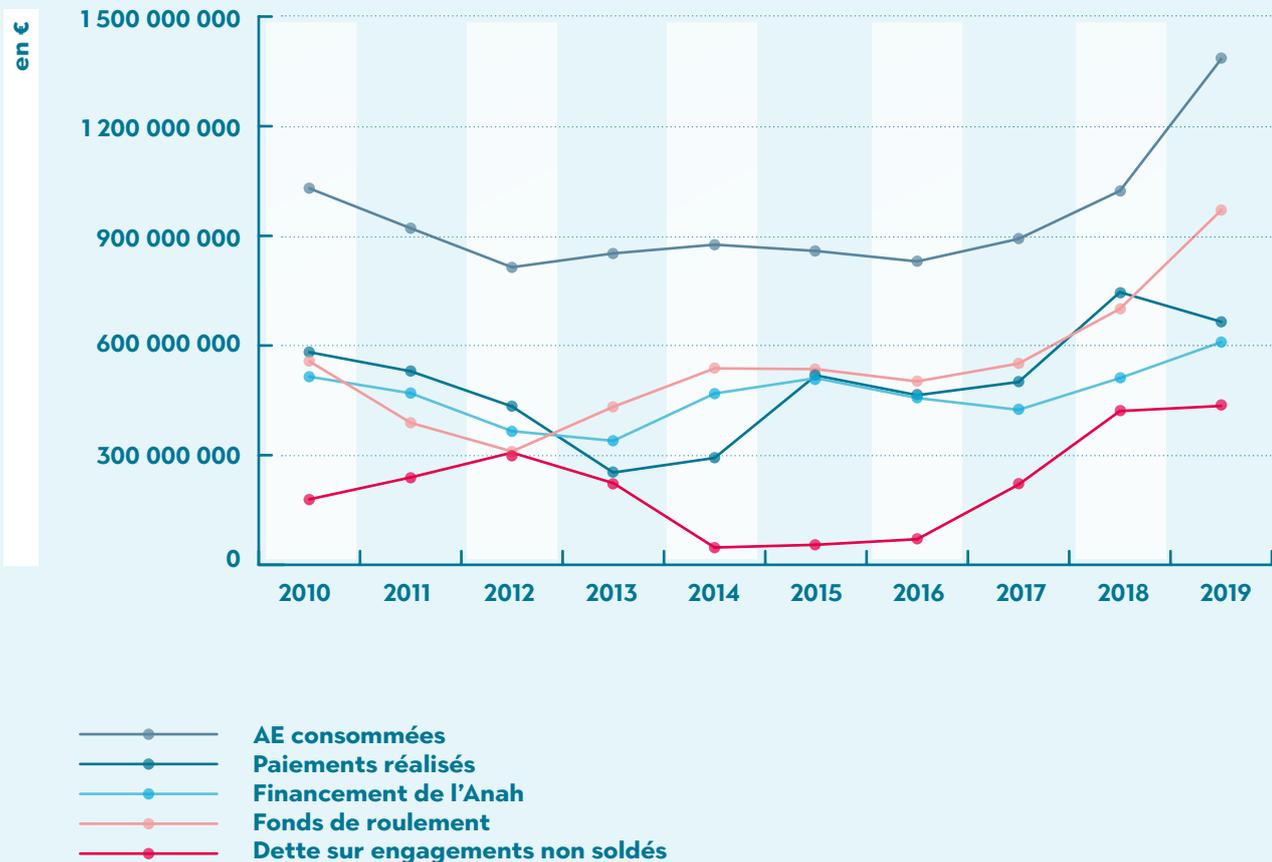
	Compte financier 2019	Compte financier 2018	Évolution 2018 - 2019
Contribution du MTES	117 436 500,00 €	110 000 000,00 €	6,8 %
Taxe sur les logements vacants	61 000 000,00 €	21 000 000,00 €	190,5 %
Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone	420 000 000,00 €	550 000 000,00 €	-23,6 %
Contribution de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	0,00 €	20 000 000,00 €	-100,0 %
Contributions des fournisseurs d'énergie	60 203 383,87 €	38 266 338,54 €	57,3 %
Reversements de subventions et autres produits divers	6 271 863,95 €	6 630 565,34 €	-5,4 %
Recettes fléchées	100 000,00 €	0,00 €	NR
Total des recettes	665 011 747,82 €	745 896 903,88 €	-10,8 %

La maîtrise des dépenses de structure est maintenue

Les charges de l'enveloppe de personnel (8,8M€) restent stables par rapport à l'exercice précédent (-0,70%) dans un contexte d'augmentation du plafonds d'emplois de l'Agence destiné à permettre à l'établissement de conduire le projet de transformation du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime.

Les dépenses de l'enveloppe de fonctionnement d'un montant de 7,8 M€ progressent de 7% par rapport à l'exercice 2018, en raison principalement des nouvelles dépenses liées au projet de transformation du CITE. Pour la même raison, les dépenses de l'enveloppe d'investissement d'un montant de 5,6 M€ en autorisation d'engagement sont en nette augmentation par rapport à l'exécution 2018 (+133%).

Rétrospective financière 2008-2019 de l'Agence



Les AE 2018 et 2019 comprennent les aides du programme Habiter Mieux jusqu'alors financées sur le FART (fonds d'aide à la rénovation thermique).

ACCOMPAGNEMENT ET AIDES EN LIGNE



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !



facilhabitat.gov.fr



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

NOUS SUIVRE



Le site **anah.fr**



Les Cahiers de l'Anah



La newsletter
Anah Infos

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@ANAH_officiel



@Anah